

MOHAMED-FADEL OULD ISMAIL OULD ES-SWEYIH
[FADEL ISMAIL]

LETTRE A MON FRERE MAROCAIN

INTRODUCTION AHMED BABA MISKE

@rso édition, 2002

Association pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental
arso@arso.org

Mise en page et graphisme : E. & M.-C. Martinoli

AVANT-PROPOS

Mohamed-Fadel ould Ismaïl ould Es-Sweyih, alias Fadel Ismaïl, journaliste et militant du Front POLISARIO, diplomate et ancien ministre de la République Arabe Sahraouie Démocratique RASD, est décédé subitement à Londres dans la nuit du 5 au 6 mai 2002, des suites d'une crise d'asthme.

Fadel était alors sur le point de terminer un projet qui lui tenait à coeur. Après *Les Sahraouis* et *La République sahraouie*, deux ouvrages de vulgarisation de la cause sahraouie, il avait décidé de s'adresser aux citoyens marocains. Cette *Lettre à mon frère marocain* reflète une de ses préoccupations majeures. Infatigable pèlerin du dialogue, il voulait ouvrir la discussion. Intellectuel engagé et démocrate convaincu, il croyait dans l'intelligence et le bon sens du citoyen responsable. Après avoir exposé avec minutie et patience ses arguments, il était prêt à écouter l'autre, pour autant que ses arguments soient sincères et sérieux. C'est ce citoyen responsable qu'il interpelle, au Maroc, au Maghreb. C'est lui qu'il encourage à réfléchir librement, à s'affranchir des préjugés, à voir où sont les vrais problèmes qui empêchent démocratisation et développement solidaire.

Par fidélité à sa mémoire et pour prolonger la fructueuse collaboration engagée avec lui depuis des années, nous avons décidé de publier la *Lettre à mon frère marocain*, qu'il avait soumise pour avis à quelques proches peu de temps avant de disparaître. En collaboration avec Ahmed Baba Miské, nous y avons apporté les quelques corrections de style et d'orthographe qui s'imposaient, sans rien toucher à sa substance. L'ancien ambassadeur mauritanien et ancien militant, resté observateur attentif du conflit, nous a livré une présentation qui introduit et éclaire les propos de Fadel.

Nous espérons que cette modeste publication contribuera à l'instauration tant souhaitée d'un dialogue qui permettrait, enfin, l'ouverture vers la paix dans la justice et le respect du droit.

Merci à Jutta Sidna, Hafida, Keiko, Habiballah et à tous ceux et celles qui nous ont aidés dans ce projet.

Delémont, octobre 2002

Marie-Claire et Emmanuel Martinoli

« Merci de nous aider à briser un tabou. Merci de nous aider à instaurer un climat de confiance pour commencer à dialoguer sereinement. Dialoguer pour mieux nous connaître et construire ensemble des projets de la vie. »

Déclaration de la Jeunesse des Démocrates Marocains à l'Etranger JDME, lors de la rencontre avec l'Union de la Jeunesse de Saguiet el-Hamra et Rio de Oro UJSARIO, à Paris, Sorbonne, le 15 juin 2002.

INTRODUCTION

Ahmed Baba Miské

Ahmed Baba Miské a été médiateur dans divers conflits en Afrique, notamment celui des Touareg au Mali.

Lorsque Fadel Ismaïl écrit à un frère marocain, il serait erroné de n'y voir qu'un procédé littéraire ou un prétexte commode pour développer une fois de plus des arguments favorables à la cause sahraouie.

Certes, Fadel s'était voué et dévoué corps et âme à la lutte pour la liberté de son peuple. Jusqu'au sacrifice suprême, comme il l'a prouvé. Mais il avait aussi une autre passion, un autre objectif particulièrement cher à son cœur : la réconciliation entre les frères ennemis Marocains et Sahraouis (et aussi Algériens, Mauritaniens, Libyens, Tunisiens). Autrement dit la Paix, mais de préférence dans un cadre maghrébin. La Paix, en tout cas, par le dialogue.

Il ne s'agissait ni d'une simple pétition de principe, ni d'une manœuvre tactique. Fadel était un humaniste très respectueux de l'Autre, de son opinion, de son choix. On peut s'en étonner - vu la radicalité des positions et des oppositions depuis si longtemps - mais Fadel ne mettait pas en doute la sincérité de l'immense majorité des Marocains mobilisés parce que persuadés de la marocanité du Sahara. Sincérité des Marocains « ordinaires », et notamment des jeunes, mais bien sûr pas des dirigeants qui, eux, ont d'autres motivations politiques, stratégiques, économiques et, pour certains, simplement politiciennes.

C'est très exactement au centre de ce décalage que se trouve, pour Fadel, le nœud du problème et de la solution. Pour lui, « la vérité est révolutionnaire », directement, simplement, au premier degré : il suffirait que les Marocains, ou même des Marocains, sachent la vérité sur le Sahara et les Sahraouis, pour que les convictions qui leur ont été inculquées fussent ébranlées, fissurées. Tout ne serait pas instantanément résolu, mais le dialogue serait désormais prometteur, crédible...

C'est pourquoi il répète inlassablement des vérités simples, primaires, faites de convictions et de constats. Oui, l'unité, c'est mieux que la division. Unissons-nous donc, mais sur des bases solides, vraies. On ne peut pas réunifier ce qui n'était pas uni. Or le Sahara Occidental ne faisait pas partie du Maroc avant la colonisation. Et il énumère longuement les faits **historiques** qui étayaient cette assertion. Non pas pour refuser l'unité, mais au contraire pour la rendre possible, dans un cadre maghrébin, par exemple. Les Sahraouis n'étaient pas Marocains. Et il expose en quoi ils étaient (et sont) différents. En ajoutant aussitôt que ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas se rapprocher et, éventuellement, s'unir.

En somme commencer par se connaître, se comprendre, et alors Marocains et Sahraouis pourront chercher ensemble des solutions à leurs problèmes. C'est cette grille de lecture qu'il faut avoir à l'esprit pour bien saisir la portée de ce texte. Certes, un lecteur marocain « normal » pourrait n'y voir qu'une défense et illustration d'une position nationaliste intransigeante.

On ne saurait donc trop recommander au lecteur marocain de s'armer de patience et de tolérance pour aller jusqu'au bout de ce texte, quitte ensuite à réfuter ce qui lui paraît contestable, et à poser des questions à des interlocuteurs sahraouis si, par chance, il en a l'occasion.

C'est là qu'apparaît l'immense perte que constitue la disparition prématurée de Mohamed-Fadel, l'interlocuteur par excellence dans un tel contexte, l'infatigable pèlerin du dialogue et de la réconciliation.

Mais s'ils en ont le désir, la volonté, les Marocains - les jeunes Marocains en particulier - ne manqueront pas d'interlocuteurs sahraouis prêts à parier sur la paix, sur la réconciliation, sur l'unité par le dialogue et la générosité.

Pourtant, certains trouveront sans doute l'auteur trop sévère à l'égard de la monarchie et de la classe politique marocaines. Cela appelle deux remarques.

La première est qu'il faut mettre en regard de cette « sévérité » les innombrables souffrances infligées au peuple sahraoui depuis vingt-sept ans. Des pères et mères de famille trentenaires aujourd'hui n'ont connu que les affres de l'exil des camps de réfugiés ou de l'occupation, sans parler des milliers de morts.

La deuxième concerne une distinction fondamentale. Il n'y a aucune haine envers le Maroc, le peuple marocain. Au contraire, toute la démarche est sous-tendue par une puissante volonté de rapprochement, d'unité, comme un **besoin** de réconciliation par le dépassement des contradictions au profit des convergences.

Si sévérité il y a, elle s'adresse à des dirigeants dont on attendait – dont on continuait d'attendre mieux. Si révolte il y a, elle a certes pour cause les injustices subies, mais elle vise également l'immense gâchis résultant d'un conflit fratricide. Que de belles réalisations, que de bonheurs singuliers et collectifs auraient pu s'épanouir à la place des pertes et des souffrances subies des deux côtés, si les immenses ressources matérielles et humaines dépensées pour tuer, pour détruire, l'avaient été pour soutenir, pour construire ensemble les fondements de la paix, de l'unité par la solidarité ; par la conquête des cœurs et non par la contrainte des corps.

« Sévérité » aussi, dira-t-on, à l'égard de la France. Là également on peut répondre que de sérieux griefs expliquent l'apparente sévérité de ton, sans pourtant créer d'hostilité de fond. Les patriotes sahraouis ont toujours trouvé la France sur leur chemin, pratiquement tout le long du siècle passé, alors qu'ils étaient censés être des sujets espagnols.

En effet, le Sahara Occidental a été attribué à l'Espagne, grande nation européenne mais très affaiblie à l'époque. Or la France, puissance dominante dans la région, avait un intérêt majeur à empêcher l'existence d'un foyer d'irréductibilité où viendraient se réfugier les résistants des territoires voisins. Elle a donc régulièrement « fait le travail » de pacification à la place de sa voisine ibérique. Logique, dans l'optique coloniale.

Le problème, c'est que les interventions françaises contre les résistants sahraouis ont continué après la décolonisation des pays voisins du Sahara et le retrait de la France, qui n'était plus responsable de leur sécurité : bombardements meurtriers par les « Jaguars de Giscard », assistance pour la construction du « Mur », soutien logistique et diplomatique permanent à la politique marocaine...

« Qu'avons-nous fait à la France ? Pourquoi cet acharnement interminable contre nous ? » disent les Sahraouis paradoxalement francophiles – en tout cas admirateurs de la France et souvent francophones.

Circonstance aggravante de cet « acharnement » unilatéral : le refus obstiné (et ressenti comme humiliant) de tout contact significatif avec le Front POLISARIO et la RASD. La République sahraouie est pourtant membre de l'Union Africaine, dont Mohammed Abdel Aziz est même l'un des Vice-Présidents. Elle est reconnue par de nombreux pays dans le monde (dont une majorité des Etats latino-américains). Les responsables sahraouis sont traités avec beaucoup d'égards dans le monde entier – y compris... au Maroc : S.M. Hassan II les a reçus lui-même, et les ministres marocains les ont rencontrés plusieurs fois, notamment autour de James Baker.

Seule la France s'obstine à rester plus royaliste que le roi.
Faut-il pour autant désespérer de la France ?

Les Sahraouis ne l'ont jamais fait. Ils n'ont jamais cessé de dire leur conviction que le problème ne peut être résolu sans le concours de la France, puissance à l'influence jugée incontournable dans la région. Récemment encore, le Président Mohammed Abdel Aziz appelait de ses vœux une contribution française à la recherche de la Paix sans susciter, apparemment, aucun écho.

C'est cet autisme-là qui explique la colère de feu Mohamed-Fadel (intellectuel plus que francophone : amoureux de la France, de sa langue, de sa culture, de ses Droits de l'homme...). Et comment ne pas comprendre son irritation ? Disons brièvement pourquoi, au risque de paraître répéter des lapalissades, il n'y a que des avantages pour la France à trouver une solution à ce conflit et pourquoi, à notre avis, elle en a la possibilité.

Avec le conflit du Sahara, la France est obligée de faire sans cesse le « grand écart » entre ses deux principaux partenaires maghrébins. Choix impossible. Limitations forcées des initiatives et des ambitions. Profil bas, souvent.

Sans le conflit, la coopération avec chacun donnerait toute sa mesure. Le Maghreb pacifié deviendrait progressivement un partenaire collectif majeur où l'influence française - débarrassée de tout relent néo-colonialiste - serait la plus importante et la plus appréciée sur les plans culturel, économique, scientifique et diplomatique.

Bien sûr, la fin du conflit nuirait à certains intérêts particuliers ; mais elle aurait des avantages multiples, considérables, pour l'intérêt national de la France. Surtout si la France joue un rôle important – et pourquoi pas le premier rôle dans la recherche de la Paix.

Or, elle le peut, nous en avons la conviction.

Pour résoudre un conflit quel qu'il soit, à moins que l'un des adversaires n'écrase l'autre militairement et impose toutes ses conditions, il faut un compromis acceptable pour tous. Chacun doit renoncer à certaines de ses exigences et obtenir satisfaction sur d'autres. Il est rare que les adversaires arrivent seuls à trouver les termes du compromis nécessaire : aucun n'a intérêt à dévoiler ses véritables intentions, les concessions qu'il serait prêt à faire, les exigences qu'il pourrait abandonner, avant de savoir ce qu'il pourrait obtenir en compensation. Cercle vicieux. Pour trouver la vertu salvatrice, une tierce partie est indispensable. Son rôle est celui d'un messenger discret, d'un témoin de bonne volonté, mais aussi d'un facilitateur qui « teste » les solutions, les formules, négocie en fait avec chacun à la place de l'autre ; pour tout dire, il faut un médiateur.

Pour jouer ce rôle, il faut d'abord le vouloir, bien sûr, être agréé par les protagonistes et avoir une connaissance parfaite du dossier. Il faut aussi avoir suffisamment de poids, d'influence auprès des parties (et même ailleurs) pour faire accepter des propositions raisonnables, pour faire pression au bon moment, pour qu'aucun protagoniste ne puisse se permettre d'abuser des manœuvres dilatoires, de la mauvaise foi caractérisée, etc.

Un médiateur n'est pas un arbitre au jugement sans appel, mais il doit, dans ce genre de situation, pouvoir peser de manière significative quand il le faut.

Mais un médiateur ne doit-il pas être, **au départ**, sur des positions neutres, sans parti pris, pour bénéficier de la confiance de toutes les parties ? Cela paraît logique. Mais, quelle que soit sa position de départ, quiconque accepte d'assurer une médiation se condamne à la mener de manière équilibrée, objective, honnête car c'est la condition du succès. S'il n'est pas assez objectif et convaincant pour rapprocher les positions, s'il se laisse trop influencer par ses préférences propres, il préparera son propre échec et se ridiculiserait sans préjudice pour la partie lésée car ce que dit ou fait un médiateur n'engage que lui-même tant qu'il n'a pas abouti à un accord accepté par les parties. D'autant que tout doit se passer dans la plus grande discrétion et même si possible dans le plus grand secret - pour éviter toute surenchère, toute utilisation de la négociation en cours à des fins politiques ou autres par tel ou tel secteur du pouvoir ou de l'opposition d'un côté ou de l'autre.

S'agissant, en l'occurrence, éventuellement de la France, ce serait faire injure à ce grand pays que de le croire capable de ce genre de comportement médiocre et contre-productif. Il est au contraire permis de penser que la grande proximité qui existe aux plus hauts niveaux entre la République et le Royaume contribuerait à faciliter le succès d'une démarche dont les deux alliés seraient les premiers bénéficiaires.

Soyons encore plus clairs :

Personne ne demande à la France d'être contre le Maroc, mais au contraire d'aider le Maroc à trouver une solution honorable pour sortir d'une guerre dont le coût risque de devenir dangereusement déstabilisateur ; une solution préservant le plus possible ses intérêts tout en faisant les concessions indispensables pour parvenir à la paix. L'implication du meilleur allié de Rabat dans la médiation ne serait-elle pas la meilleure garantie pour le Maroc qui, rassuré, n'ayant rien à craindre pour la défense de ses intérêts, pourrait se trouver dans de bonnes dispositions à l'égard de la négociation ?

C'est dans cet esprit-là que le regretté Fadel Ismaïl pensait à la France, s'impatientait, interpellait la France et ses dirigeants comme un ami (presque comme un Français) : « Mais enfin, comment ne voient-ils pas l'immense avantage d'un règlement, pour la France et les atouts qu'elle a pour le réussir... ! »

Hélas, il est parti sans avoir vu venir le moindre signe encourageant.

Il n'y en a toujours pas eu depuis...

Sauf... sauf peut-être... ce frémissement qui a suivi l'alternance (que nous ne jugeons pas en elle-même), ces accents gaulliens venant de nouveau de l'Élysée et relayés au Quai d'Orsay sous

l'impulsion d'un ministre dont les cent jours viennent de montrer de spectaculaire façon avec quelle énergie il veut servir les très hautes ambitions qu'il prête à la France.

Tout cela, il est vrai, ne concerne pas directement le Sahara. Mais on imagine difficilement une telle conception du rôle de la France, de la grandeur de la France, s'accommodant d'une attitude aussi peu ambitieuse dans une zone si proche et si importante pour elle.

La France... seule ? associée à d'autres co-médiateurs ? Chaque formule a des avantages et des inconvénients. A une autre époque, nous avons préconisé une médiation franco-mauritanienne¹. Cette « combinaison » ne manquait pas d'atouts. D'autres, bien sûr, sont envisageables. France-Espagne, par exemple ? Il est évident que si les deux grands pays européens les plus concernés par ce dossier unissaient résolument leurs efforts pour peser de tout leur poids en faveur d'un règlement raisonnable, celui-ci aurait de très sérieuses chances de succès.

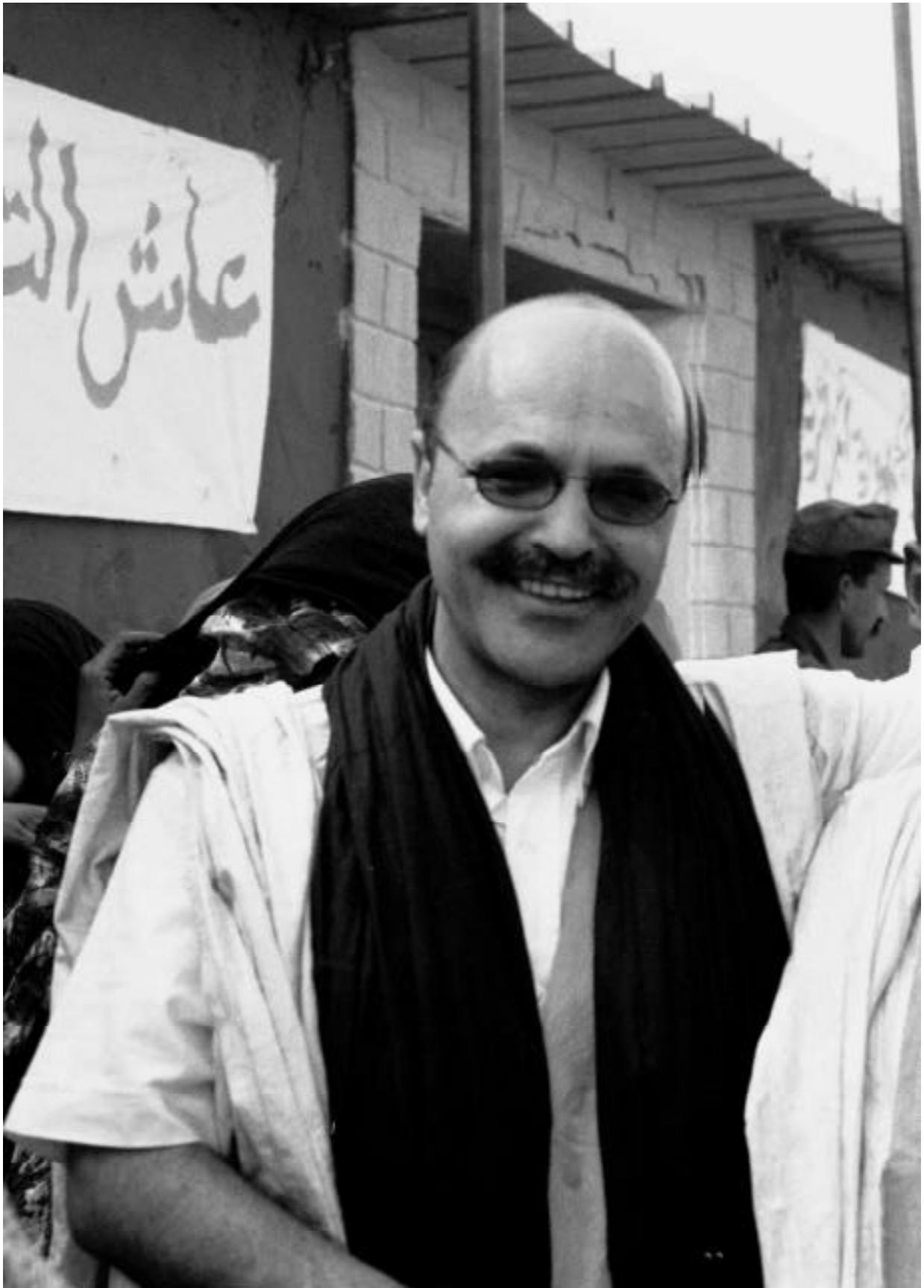
Ce qui demeure, à notre avis, c'est la nécessité d'une médiation et l'urgence d'une solution à un conflit de plus en plus anachronique dans le monde d'aujourd'hui, et dangereux pour la paix et la stabilité internationales.

Puisse Dieu accueillir Mohamed-Fadel au paradis des justes et faire que cette paix dans la réconciliation à laquelle il aspirait tant se réalise au bénéfice de peuples qui n'ont que trop souffert.

¹ Sahara: pour une médiation franco-mauritanienne, *Jeune Afrique*, Paris, no 1848 du 5.6.-11.6.96 (<http://www.arso.org/01-3-9.htm>).

Mohamed-Fadel ould Ismail ould Es-Sweyih

LETTRE A MON FRERE MAROCAIN



BIOGRAPHIE

Mohamed-Fadel Ismaïl est né vers 1949 (l'état civil n'était alors pas plus précis) à El Ayoun au Sahara Occidental. Il fréquente l'école primaire à Tan-Tan, le lycée à Marrakech, et passe son baccalauréat à Rabat. C'est là qu'il obtiendra une licence en sciences politiques et également en économie.

Dès 1972 il s'engage, avec d'autres étudiants sahraouis, dans l'organisation embryonnaire qui lutte pour l'indépendance du Sahara espagnol, organisation qui deviendra, le 20 mai 1973, le Front POLISARIO. Il est arrêté et torturé lors de la manifestation indépendantiste du moussem de Tan-Tan en 1973. Il ne peut fuir le Maroc que deux ans plus tard, pour rejoindre le mouvement de libération près de Tindouf en Algérie et participer au premier congrès des étudiants sahraouis. Après l'invasion marocaine, dans les camps de réfugiés il s'occupe tout d'abord d'alphabétisation et d'enseignement, mais se spécialise rapidement dans l'information, qui restera toute sa vie son domaine de prédilection. Il devient peu à peu "Monsieur Information" du Front POLISARIO. Il est nommé rédacteur de la revue "20 mai" et collabore à d'autres publications internes ainsi qu'à la rédaction de la documentation politique. En 1978 il est rédacteur en chef du journal "Sahara Libre". Egalement journaliste à la Radio nationale sahraouie, il se fait remarquer par sa capacité d'improviser en direct ses commentaires. Plus tard, il défendra avec brio les positions sahraouies lors de débats télévisés en direct sur Al Jazira et Abou Dhabi.

En 1981 Fadel passe à la diplomatie. Il représente le Front POLISARIO en Europe, puis de 1983 à 85 cumule ce poste avec la représentation en France. De 1986 à 89 il est conseiller à la présidence chargé des relations internationales et de 1989 à 91 représentant en Suède. Il fonctionne ensuite comme conseiller politique et directeur général de la Commission sahraouie pour le référendum. En novembre 1995 il retrouve son poste de représentant en France. De février à septembre 1999 il assume la fonction de ministre de l'Information, et met sur pied à ce titre l'agence de presse Sahara Press Service. Nommé début 2000 ambassadeur en Ethiopie et représentant permanent de la RASD auprès de l'OUA, il quitte ce poste fin 2001. Jusqu'à son décès le 5/6 mai 2002, il est représentant pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

Mon frère,
Assalamoualaïka,
Que la paix soit avec toi !

Laisse-moi te saluer, te parler et évoquer avec toi, calmement, un sujet que je sais délicat et qui nous préoccupe tous les deux. Mais il faut qu'on en parle, ne serait-ce que pour rapprocher les points de vue, pour se rapprocher tout simplement. Cette rupture entre nos deux peuples ne doit pas durer éternellement.

Oui, culturellement, nous sommes tous un même peuple, puisque nous appartenons tous au peuple maghrébin. Nous devons admettre cependant que chaque partie de ce grand espace humain - le Maghreb - possède sa propre identité politique et culturelle. Ce n'est pas par chauvinisme si je te dis que, par exemple, la langue parlée par les Sahraouis - la hassanya - utilisée aussi par nos frères mauritaniens, diffère du dialecte parlé aussi bien au Maroc, en Algérie, en Tunisie qu'en Libye. Mais, si la langue et les traditions marquent nos différences et tracent les frontières de nos identités, cela n'exclut pas qu'un jour, sous la pression des événements et conformément à la logique de l'histoire et de l'évolution des peuples, ces mêmes éléments passeront au second plan pour laisser notre identité culturelle commune maghrébine prendre le dessus et nous permettre de fusionner en un seul peuple dans un Grand Maghreb. Et je serai comme toi un Maghrébin parmi les autres Maghrébins. Et j'en serai très fier.

Pour accéder au Grand Maghreb, il faut préparer le terrain, baliser le chemin, enlever les embûches, créer des bases solides. Ces bases, tu en conviendras avec moi, sont entre autres la démocratie, la justice, le respect des droits de l'homme et des peuples et, avant tout, le respect de l'Autre, de sa liberté, de sa dignité, de son identité nationale. L'indépendance d'abord, l'interdépendance au sein du Grand Maghreb ensuite, au moment opportun. Et à ce moment-là, nous n'aurons plus à nous poser la question : qui est Marocain et qui ne l'est pas ? Qui est Sahraoui et qui ne l'est pas ? Avec nos frères tunisiens, mauritaniens, libyens et algériens, nous serons des Maghrébins, ni plus ni moins.

C'est pourquoi, mon frère, il me plaît aujourd'hui d'évoquer avec toi la question du Sahara. Je ne parle pas du Sahara marocain, qui s'étend de Lemhamid à l'Atlantique, en passant par Ouarzazate et Zagora ; mais du Sahara Occidental, le pays des Sahraouis, Saguia el-Hamra et Rio de Oro, connu autrefois sous le nom de Sahara espagnol. J'ai l'impression qu'il y a des choses, des réalités que tu ne connais pas et je te prie fraternellement de me permettre de t'en parler. Je suis tout à fait disposé à t'écouter à mon tour.

Je crois, mon frère, que tu n'as commencé à entendre parler du Sahara Occidental qu'en 1975 et plus précisément avec l'annonce de la marche verte. Autrement, tu aurais posé beaucoup de questions à tes gouvernants. Et la première d'entre elles est : comment se fait-il que le Maroc a, jusqu'en 1974-75, appuyé aux Nations unies le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, et comment se fait-il que brusquement il opéra une volte-face de 180° ?

Mais, d'abord, parlons du peuple sahraoui

Le peuple sahraoui est un peuple arabe et africain, d'origine négro-arabo-berbère. Des Arabes des tribus Hassân, fraction des Beni Maquil (originaires de la Péninsule arabe) sont arrivés au Sahara Occidental et s'y sont installés progressivement, entre le XII^e et le XV^e siècle. Le brassage répété, étalé sur des siècles, entre les populations venues du nord, notamment ces tribus Hassân et des habitants plus anciens, berbères et négro-africains, a donné naissance à une population maure, composée notamment de Mauritaniens et de Sahraouis. Les Sahraouis étaient des nomades, essentiellement éleveurs, chasseurs, mais aussi plus tard agriculteurs, artisans, commerçants et hommes de religion. Ils étaient par-dessus tout des guerriers.

Les Sahraouis formaient un ensemble de tribus et de confédérations de tribus qui se partageaient, traditionnellement, le territoire de Saguia el-Hamra et Rio de Oro, connu aujourd'hui sous le nom de Sahara Occidental. Leur organisation socio-politique s'articulait autour de la djemâa, assemblée de notables, qui gérait et réglait les affaires de la communauté au niveau de la tribu. Une institution nationale, supra-tribale, Ait-Arbiin, ayant tous les pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, était constituée, dès que les circonstances l'exigeaient, pour régler un différend entre

deux ou plusieurs tribus, organiser la défense du pays contre une agression étrangère, ou la distribution des terres cultivables en période de pluie.

De l'avis de nombreux observateurs, le régime politique qui a prévalu au Sahara Occidental jusqu'à la colonisation espagnole, ressemble à un régime républicain. Il est, en tout cas, différent des systèmes politiques des pays voisins : la monarchie au Maroc, les émirats en Mauritanie, les deys et les beys en Algérie et en Tunisie. En 1975, Robert Rézette écrivait que la population sahraouie, « *organisée en fractions et tribus gouvernées chacune par leur assemblée, (la djemâa), se passait fort bien du pouvoir central (...). Les fractions, définies par un groupe de familles se déplaçant ensemble, en nombre limité par la capacité des pâturages et des puits, avaient chacune un chef. Les chefs de fraction formaient l'assemblée de la tribu, qui désignait elle-même un chef. Toutefois, ce n'était pas ce dernier, mais l'assemblée de la tribu, qui exerçait le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire* »². François Beslay, qui a connu les Sahraouis durant l'époque coloniale espagnole, écrivait que ces derniers, très attachés à leur liberté, « *ont néanmoins su concilier un individualisme forcené avec un sens de la solidarité du groupe et de la responsabilité collective, que nos sociétés modernes ont tant de mal à retrouver* »³. Durant la dernière moitié du XX^e siècle, une véritable mutation s'est opérée au Sahara Occidental, et la vie nomade, la culture bédouine ont connu un net recul, sous l'effet conjugué des guerres et de la sécheresse. François Beslay notera que « *les dirigeants, qu'ils soient mauritaniens, sahraouis ou marocains, ont tous, sous des formes différentes, entrepris de fixer les nomades de façon à mieux les structurer, les contrôler, les scolariser et les secourir au besoin* »⁴.

Dans son rapport, rendu public le 15 octobre 1975, la Mission de visite de l'ONU, qui s'était rendue en mai-juin 1975 dans le territoire du Sahara Occidental et dans les pays limitrophes, a attesté que les Sahraouis sont très attachés à leur indépendance : « *Dans le territoire, la Mission a constaté que la population (...) s'est prononcée catégoriquement en faveur de l'indépendance et contre les revendications territoriales du Maroc et de la Mauritanie* »⁵. Les Sahraouis n'ont cessé de démontrer, au moyen d'un « *plébiscite de tous les jours* », leur volonté de vivre libres et indépendants. Excepté un nombre réduit de collaborateurs, l'écrasante majorité des Sahraouis, vivant dans les territoires occupés, les zones libérées, les camps de réfugiés ou ailleurs, adhère aujourd'hui au Front POLISARIO et à la RASD. Si les autorités marocaines contestent cette affirmation et prétendent que les Sahraouis sont pro-marocains, pourquoi refusent-elles la tenue du référendum ? A leur place, je n'aurais pas hésité un instant, si vraiment ce qu'elles affirment est juste. Mais ce n'est pas le cas et elles le savent très bien : elles veulent tromper l'opinion marocaine et internationale. Elles attaquent injustement l'Algérie, dans le but de détourner le peuple marocain de ses véritables problèmes et de la réalité du peuple sahraoui.

Les Sahraouis ne se sentent pas Marocains. Je suis désolé de te le dire, mais c'est comme ça. Leurs coutumes, leurs traditions, leur langue et leur mode de vie disent suffisamment leur différence. Mais, c'est surtout leur volonté de vivre ensemble dans la liberté qui fait leur indépendance du Maroc et de tout autre pays de la région. Si c'était le contraire, le Maroc n'aurait pas eu besoin de mobiliser son armée toute entière et de doubler ses effectifs pour se maintenir au Sahara Occidental. Il n'aurait pas eu besoin de massacrer les civils sahraouis, de bombarder des camps entiers au napalm et au phosphore blanc, d'incarcérer et de torturer, sans jugement, des centaines de Sahraouis, ni d'intimider la population sahraouie, qui vit sous l'occupation marocaine.

Le Sahara Occidental, une question de décolonisation

Ce n'est pas une invention de ma part. A la suite de la conférence de Berlin de 1884, au cours de laquelle les puissances européennes se sont partagées l'Afrique, le Sahara Occidental est devenu « *possession* » espagnole. Je te signale qu'à ce moment-là, il n'existait aucune autorité marocaine au Sahara Occidental ; le processus de colonisation du territoire sahraoui n'a ni démembré le Maroc ni violé son intégrité territoriale. C'est ainsi que plus tard le Sahara Occidental a été inscrit aux Nations unies, comme étant un territoire non autonome : « *Protectorat espagnol depuis 1884, le Sahara espagnol a été inscrit en 1963 sur la liste des territoires non autonomes, relevant du chapitre XI de la charte des Nations unies (A/5514, annexe III)* »⁶. Et il y est encore à ce jour, dans l'attente du parachèvement du processus de sa décolonisation.

² Rézette Robert, *Le Sahara occidental et les frontières marocaines*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1975.

³ Beslay François, « La mer ou le désert... rien d'autre », in Lambert (dir.), *Désert*, revue Autrement, série monde, h.s. n° 5, nov. 1983, p. 48.

⁴ Beslay François, op. cit., p. 49.

⁵ Rapport du Comité de décolonisation des Nations unies pour 1975, A/10023/Rev. 1, vol. III, ch. XIII, § 202.

⁶ S/2002/161.

Le 7 novembre 1960, le représentant espagnol à l'ONU déclarait que son pays était prêt, enfin, à transmettre des informations sur le Sahara Occidental. Le 18 mai 1961, le représentant adjoint de l'Espagne à l'ONU donna, pour la première fois, devant la Commission d'information sur les territoires non autonomes, une information « *très détaillée* » sur le Sahara Occidental. Dès 1961, les différents organes compétents des Nations unies entamèrent l'examen de la question du Sahara Occidental, en tant que problème de décolonisation, reconnaissant ainsi au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale 1514 (XV). Depuis, l'Espagne a continué à transmettre à l'ONU, régulièrement et jusqu'en 1975, des rapports sur sa colonie.

A partir de 1965, l'Assemblée Générale a demandé à la puissance administrante de prendre les mesures nécessaires pour décoloniser le territoire du Sahara espagnol. Ces mesures allaient être répétées et précisées, au fur et à mesure des résolutions ultérieures : résolution 2072 (XX) du 16 décembre 1965, résolution 2229 (XXI) du 20 décembre 1966, résolution 2354 (XXII) du 19 décembre 1967, résolution 2428 (XXIII) du 18 décembre 1968, résolution 2591 (XXIV) du 16 décembre 1969, résolution 2711 (XXV) du 14 décembre 1970, résolution 2983 (XXVII) du 14 décembre 1972, résolution 3162 (XXVIII) du 14 décembre 1973.

Dans sa résolution du 16 novembre 1966, le Comité Spécial de l'ONU « *demande à la puissance administrante [l'Espagne] de créer sans délai les conditions propres à assurer l'exercice des droits de la population autochtone du Sahara espagnol [Sahara Occidental] à l'autodétermination et à l'indépendance* »⁷. Le 20 décembre de la même année, l'Assemblée Générale invite « *la puissance administrante à arrêter le plus tôt possible, en conformité avec les aspirations de la population autochtone du Sahara espagnol et en consultation avec les gouvernements marocain et mauritanien et toute autre partie intéressée, les modalités de l'organisation d'un référendum qui sera tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations unies afin de permettre à la population autochtone du territoire d'exercer librement son droit à l'autodétermination, et à cette fin :*

De créer un climat politique favorable pour que le référendum se déroule sur des bases entièrement libres, démocratiques et impartiales en permettant, entre autres, le retour des exilés dans le territoire ;

De prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que seuls les habitants autochtones du territoire participent au référendum ;

De s'abstenir de toute action de nature à retarder le processus de décolonisation du Sahara espagnol ;

*De fournir toutes les facilités nécessaires à une mission des Nations unies pour qu'elle puisse participer activement à l'organisation et au déroulement du référendum »*⁸.

Il faut noter, mon frère, que, dans cette résolution, aucune allusion n'est faite à une quelconque revendication marocaine ou autre sur le Sahara Occidental. Je dois même signaler que le représentant du Maroc, Dey Ould Sidi-Baba, avait déclaré, à la réunion du Comité Spécial le 17 juin 1966 à Addis-Abéba (Ethiopie), que « *le Gouvernement marocain a estimé que les territoires (...) sous domination espagnole doivent être, en tout état de cause, libérés* », en ajoutant que « *le Gouvernement marocain propose que l'indépendance leur soit accordée dans les plus brefs délais* »⁹. Au cours de la session suivante du Comité Spécial, le délégué du Maroc affirma que « *depuis juin 1966, le Maroc a demandé instamment que la population du territoire [du Sahara Occidental] soit autorisée à exercer son droit à l'indépendance et à l'autodétermination* »¹⁰. Les déclarations du gouvernement marocain ont même revêtu un caractère solennel, lorsque par exemple le ministre des Affaires étrangères, M. Boutaleb, affirma que « *le Maroc et ses voisins (...) ont décidé de tout mettre en oeuvre pour faciliter l'application de l'autodétermination du territoire du Sahara, en collaboration avec l'Organisation internationale et la puissance administrante. L'Espagne est invitée à procéder, dans un cadre et dans des termes que l'Assemblée Générale a maintes fois précisés, à un référendum donnant aux populations du Sahara la possibilité d'exprimer librement leur choix* »¹¹.

En 1967 et 1968, l'Assemblée Générale a rappelé les mêmes demandes et lancé les mêmes invitations à la puissance administrante. En 1969, elle a regretté que « *les consultations auxquelles la puissance administrante devait procéder au sujet de l'organisation d'un référendum au Sahara dit espagnol n'aient pu encore avoir lieu* »¹² et invité, à nouveau, l'Espagne à organiser le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui. En 1970, l'Assemblée Générale, constatant que le référendum n'a toujours pas eu lieu, a invité les États à s'abstenir de faire des investissements dans

⁷ A/AC.109/214.

⁸ A/Res. 2229 (XXI).

⁹ A/AC. 109/SR 436, p. 7.

¹⁰ A/AC. 109/SR 474, p. 12.

¹¹ Nations unies, Doc. off. de l'Assemblée Générale, 25e session, 1858e séance, séance plénière, § 112, p. 12.

¹² A/Res. 2591 (XXIV).

le territoire et a reconnu la légitimité de la lutte des Sahraouis, pour « *l'exercice de leur droit à l'autodétermination et au libre choix et prie tous les États de leur apporter toute l'aide nécessaire* »¹³. Dans sa résolution de 1972, l'Assemblée Générale a insisté sur le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui. L'année suivante, elle a, dans sa résolution, exprimé sa solidarité avec le peuple sahraoui. En 1973, les trois pays voisins du Sahara Occidental, le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, ont réaffirmé « *leur attachement indéfectible au principe de l'autodétermination et leur souci de veiller à l'application de ce principe dans un cadre qui garantisse aux habitants du Sahara l'expression libre et authentique de leur volonté, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation des Nations unies* »¹⁴. Jusqu'en 1973-1974, les autorités marocaines ont donc, clairement, publiquement et officiellement, appuyé le droit du peuple sahraoui à son autodétermination et à son indépendance. Mais, elles ont changé d'opinion en 1974 et nous savons pourquoi : c'est d'abord et surtout pour des raisons de politique intérieure. La monarchie était, à l'époque, très menacée et il lui fallait trouver à tout prix « *un ennemi extérieur* », pour dévier l'attention du peuple de ce qui se passait à l'intérieur du pays et sauver, ainsi, le trône. Je l'avoue, le roi Hassan II était intelligent. Mais, on ne résout pas un problème en en créant un autre, encore plus difficile à résoudre !

Le Sahara Occidental n'est pas marocain

Mon frère, avant la colonisation espagnole, le Sahara Occidental était un pays indépendant. Il n'était pas marocain. Il ne l'est pas devenu depuis. Il peut, peut-être, le devenir, si le peuple sahraoui en décidait ainsi, mais il ne l'a, en tout cas, jamais été. Et ce n'est pas parce que le Maroc occupe illégalement le Sahara - ou plus exactement une partie importante de celui-ci - depuis 1975, que le peuple sahraoui et son territoire doivent être automatiquement marocains. C'est le peuple sahraoui qui décide pour lui et pour son territoire, ce n'est pas le contraire.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, le Maroc n'a exercé aucune souveraineté sur le Sahara Occidental. Toutes les expéditions militaires des sultans marocains, uniquement destinées à la recherche de l'or et des esclaves en Afrique, n'ont pas réussi à traverser le Sahara Occidental. Face à la résistance sahraouie, elles ont été contraintes, soit à rebrousser chemin, soit à contourner le Sahara Occidental, en passant par Tombouctou et Gao.

Lorsque mes ancêtres sont arrivés au Sahara Occidental, ils n'ont trouvé devant eux aucune autorité marocaine. De même, lorsque l'Espagne est arrivée au Sahara Occidental, elle n'a trouvé que les tribus sahraouies, avec les notables desquelles elle a négocié son installation, d'abord sur les côtes, avant de pousser son expédition vers l'intérieur avec le soutien de la France - puissance coloniale dans les pays voisins immédiats du Sahara Occidental - et même malheureusement avec celui de la monarchie marocaine. « *Au moment de la colonisation, le Sahara Occidental était habité par des populations qui, bien que nomades, étaient socialement et politiquement organisées en tribus et placées sous l'autorité de chefs compétents pour les représenter* »¹⁵. C'est avec ces chefs de tribus sahraouis que l'Espagne a conclu des accords de « *protection* » lui permettant de « *s'approprier* » le Sahara Occidental. En septembre 1881, une délégation de trois notables sahraouis accepta de se rendre aux Canaries où, au nom de la tribu des Ulad Delim, un traité fut signé, dans lequel les Sahraouis cédaient la péninsule de Rio de Oro à la « *Sociedad de pesqueras canario-africanas* », en échange de certaines compensations « *politico-économiques* ». Emilio Bonelli, représentant de la Société Espagnole d'Africanistes et Colonialistes prit possession, en novembre 1884, de la côte située entre le Cap Bojador et le Cap Blanc et y établit des comptoirs commerciaux. Le 7 avril 1885, Bonelli, dans une conférence à Madrid¹⁶, indiquait comme limites méridionales du Maroc Santa Cruz d'Agadir. Nommé quelque temps après Commissaire royal par le Gouvernement espagnol, Bonelli organisa deux voyages au Sahara Occidental, en septembre et en novembre 1885, et noua des contacts avec des représentants des tribus Ulad Delim, Ulad Tiderarin et Erguibats.

Du 1^{er} novembre 1886 au 31 janvier 1887, José Álvarez Pérez, ancien consul d'Espagne à Mogador, dirigea l'expédition de la Société de géographie de Madrid, pour explorer et prendre possession des territoires entre le Cap Bojador et l'Oued Drâa. En cours de route, Álvarez Pérez passa des traités avec plusieurs chefs de tribus, afin d'établir le protectorat de l'Espagne sur tout le littoral, entre l'Oued Drâa et le Cap Bojador, et sur une partie de l'intérieur, en particulier le bassin de Saguia el-Hamra. Relatant son voyage dans la Revista de Geografia Comercial, José Álvarez Pérez écrivait : « *Les tribus avec lesquelles je suis entré en rapport sont :*

¹³ A/Res. 2711 (XXV).

¹⁴ Nations unies, Document provisoire de l'AG, 28e session, 4e commission, A/C 4/SR.2073, p. 15.

¹⁵ *Sahara occidental, avis consultatif*, CIJ, Recueil 1975, § 81, p. 39.

¹⁶ Bonelli Emilio, « *Nuevos territorios españoles de la costa del Sahara* », *Boletín de la Sociedad geografica de Madrid*, XVIII, 1885, pp. 333-354.

1. les Beni Zorquin ou Izarguïn [Izerguïène], proches de la côte,
2. les Ait-Mousa-ou-Ali qui habitent l'intérieur.

Les limites de leur territoire sont, du Nord au Sud, le fleuve Chebaïka et le Cap Bojador, et de l'Ouest à l'Est, l'Atlantique et les affluents les plus orientaux de la Saguia-el-Hamra, même proche de Tindouf. Les chefs respectifs de ces tribus, à savoir Mohamed ben Bellal et Embarek ben Mohamed, manifestèrent le désir le plus vif de voir s'établir des établissements commerciaux à Matas de los Majoreros et à Boca del Méano, et d'étendre les relations avec les habitants des Canaries dont ils ont une connaissance circonstanciée à cause du commerce qui, depuis des siècles - même s'il est d'une importance réduite - est entretenu avec les pêcheurs de l'archipel. A cet effet, les chefs émirent l'idée d'un traité solennel qui les rendait compatriotes des Canaries.

Ayant admis cette idée conditionnellement, c'est-à-dire sous réserve de ce qu'accorderont le moment voulu, la Société que je représentais et le Gouvernement de la nation, nous convîmes de certaines bases, et pour les revêtir de la solennité, ils chargèrent Mohamed ben Ali, de la tribu des Beni Zorquin qui se transporta avec moi, dans une des trois goélettes qui étaient au service de l'expédition (el Arico) à l'île de Lanzarote. Là, nous établîmes, devant le notaire Don Antonio M. Manrique, un traité de commerce et de protection »¹⁷.

De son côté, Torres Campos affirma que le Gouvernement espagnol avait accepté, en 1894, l'acquisition de ce territoire, en donnant des instructions au ministre d'Espagne à Bruxelles pour qu'il soutienne les droits de l'Espagne à Bruxelles, devant l'Association africaine de la Croix-Rouge¹⁸. En 1897, des représentants des « Tseđerarin, Erguibats, Arrosiyin, Ulad Delim, Azraguin et Ulad Sba confirmèrent leur attachement à l'Espagne ».

Ces différents traités entre notables représentant les diverses factions du peuple sahraoui et les représentants du gouvernement espagnol sont des « liens légaux », selon les professeurs de droit, tel que Heffter¹⁹. Il y a, certes, des écrits qui déforment l'histoire à dessein, des écrits dont les auteurs sont manipulés directement ou indirectement par le Maroc. Bernard Lugan, auteur d'un article paru dans la revue française *Athéna*²⁰, prétend contre toute logique que le peuple sahraoui n'existe pas et que le Sahara Occidental est marocain. Ce n'est pas surprenant de la part d'une revue liée au gouvernement français et parrainée par des personnalités dont on connaît la proximité avec le Maroc. Ma réponse à ce genre d'affirmations gratuites est toute simple : si la thèse officielle marocaine sur le Sahara Occidental était fondée, comment est-il possible que toute la communauté internationale (ONU, Conseil de sécurité, Comité de décolonisation, Organisation de l'Unité Africaine, partis politiques européens et autres, organisations non gouvernementales, société civile en Europe, en Amérique du Nord, en Australie et ailleurs) ait pu se tromper, en admettant que le peuple sahraoui existe et en soutenant son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance ? Comment se fait-il que tout le monde ait tort et que seul le Maroc a raison ?

Crois-tu que, si c'était seulement une question de mercenaires et de sécessionnistes, comme dit la propagande officielle marocaine, les Sahraouis auraient pu résister depuis bientôt trente ans ?! Crois-tu que si c'était une affaire artificielle, l'Algérie, qui soutient le peuple sahraoui - comme elle a soutenu les peuples d'Afrique du Sud, du Mozambique, de Namibie, d'Angola, etc. et soutient encore le peuple de Palestine - aurait maintenu son appui ?! Non, je ne crois pas, car on peut armer et financer un groupe de mercenaires pendant un certain temps, mais on ne peut pas mobiliser tout un peuple, tout le temps. Et je tiens à rappeler que lorsque les Sahraouis ont lancé en 1967 et particulièrement en 1973 leur lutte de libération nationale, ils étaient seuls. Ce n'est que deux ans plus tard, qu'ils eurent droit à un soutien extérieur, de l'Algérie notamment. Il a fallu au Front POLISARIO prouver sur le terrain qu'il était effectivement un mouvement de libération nationale, authentique et crédible, qui mérite le soutien localement et celui de la communauté internationale.

En 1975, à la demande du Maroc lui-même, le problème a été posé devant la Cour Internationale de Justice. Celle-ci, en présence du Maroc et en l'absence du principal intéressé, à savoir le peuple sahraoui, a affirmé que le Maroc n'a aucune souveraineté sur le Sahara Occidental et recommandé à l'Assemblée Générale de l'ONU de veiller à l'exercice, par le peuple sahraoui, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Voici comment les choses se sont déroulées. Déjà, le mardi 17 septembre 1974, dans une conférence de presse, le roi Hassan II suggérait que le problème du Sahara Occidental soit porté devant la Cour Internationale de Justice. Suivant cette demande, l'Assemblée Générale a, par sa résolution 3292 (XXIX) du 13 décembre 1974, saisi la Cour Internationale de Justice pour avis

¹⁷ Alvarez Pérez José, « En el Saguia el Hamra », *Revista de Geografía Comercial*, Madrid, n° 25-30, julio-sept., 1886.

¹⁸ Torres Campos Rafael, « El abandono de Río de Oro », *Boletín de la Sociedad Geográfica de Madrid*, XXXVI, 1894.

¹⁹ Heffter A. G., *Le droit international de l'Europe*, 4e éd., Berlin/Paris, 1883.

²⁰ Lugan Bernard, « Les bases historiques du conflit du Sahara occidental », *Athéna*, publ. de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Paris, n° 5, 1998, pp. 191-207.

consultatif, relatif au Sahara Occidental, dont les principales dispositions sont : « L'Assemblée Générale, (...) »

1. Décide de demander à la Cour Internationale de Justice, sans préjudice de l'application des principes contenus dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale, de donner, à une date rapprochée, un avis consultatif sur les questions suivantes :

I. Le Sahara Occidental (Rio de Oro et Sakiet El-Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (*terra nullius*) ?

Si la réponse à la première question est négative,

II. Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ?

2. Demande notamment à l'Espagne, en tant que puissance administrante en particulier, ainsi qu'au Maroc et à la Mauritanie, en tant que parties concernées, de soumettre à la Cour Internationale de Justice tous renseignements ou documents pouvant servir à élucider ces questions ; (...) ».

A la première question, la CIJ a été d'avis à l'unanimité que le Sahara Occidental (Rio de Oro et Sakiet el-Hamra) n'était pas un territoire sans maître (*terra nullius*) au moment de la colonisation par l'Espagne. La Cour précise que :

a. « Au moment de la colonisation, le Sahara Occidental était habité par des populations qui, bien que nomades, étaient socialement et politiquement organisées en tribus et placées sous l'autorité de chefs compétents pour les représenter ».

b. « L'Espagne n'a pas agi comme un Etat qui établirait sa souveraineté sur une *terra nullius* (...) Dans l'ordonnance royale du 26 décembre 1884, l'Espagne a proclamé que le Roi prenait le Rio de Oro « sous sa protection » sur la base d'accords conclus avec les chefs de tribus locales »²¹.

A la seconde question, la réponse de la CIJ est la suivante : « La Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire »²².

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à la presse marocaine, afin qu'elle publie le texte intégral du verdict de la Cour Internationale de Justice, car à mon avis, les frères marocains ne le connaissent pas encore. Ils ont eu droit seulement à l'interprétation que le gouvernement marocain en a faite et qui n'est, évidemment, pas conforme à la vérité.

Vingt-sept ans après, le verdict de la Cour Internationale de Justice sur le Sahara Occidental a été confirmé par le Département des Affaires Juridiques des Nations unies, le 29 janvier 2002. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques de l'ONU a réaffirmé, dans une lettre au Président du Conseil de sécurité au sujet de la signature de contrats de prospection pétrolière entre le gouvernement marocain et des sociétés étrangères, que :

1. « Protectorat espagnol depuis 1884, le Sahara espagnol a été inscrit en 1963 sur la liste des territoires non autonomes relevant du chapitre XI de la charte des Nations unies (A/5514, annexe III) ».

2. « L'Accord de Madrid ne prévoyait pas de transfert de souveraineté sur le territoire ni ne conférait à aucun des signataires le statut de puissance administrante, statut que l'Espagne ne pouvait d'ailleurs unilatéralement transférer ».

3. « Le transfert des pouvoirs administratifs au Maroc et à la Mauritanie en 1975 n'a pas eu d'incidence sur le statut du Sahara Occidental en tant que territoire non autonome ».

4. « Le Maroc ne figure pas comme puissance administrante du territoire sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU »²³.

Ce que le conseiller juridique de l'ONU n'a pas dit, mais sous-entendu, c'est que le Maroc, ne possédant ni la souveraineté sur le territoire ni la qualité de puissance administrante, est donc la puissance occupante, c'est-à-dire que sa présence au Sahara Occidental est en totale violation de la légalité internationale. Il faut ajouter qu'en 1979 déjà, lors de sa trente-quatrième session, l'Assemblée Générale de l'ONU n'avait pas mâché ses mots. Dans sa résolution 34/37, elle réaffirmait « le droit inaliénable du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la charte de l'Organisation des Nations unies, à la charte de

²¹ Sahara occidental, avis consultatif, CIJ, op. cit., § 81, p. 39.

²² Sahara occidental, avis consultatif, CIJ, op. cit., §162, p. 68

²³ S/2002/161.

l'Organisation de l'Unité Africaine et aux objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale, ainsi que la légitimité de la lutte qu'il mène pour obtenir la jouissance de ce droit comme le prévoient les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine ». Dans cette même résolution, l'Assemblée Générale s'est félicitée de l'accord de paix conclu entre la Mauritanie et le Front POLISARIO le 5 août 1979 et « *déplore vivement l'aggravation de la situation découlant de la persistance de l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc et de l'extension de cette occupation au territoire récemment évacué par la Mauritanie* ». Elle demande, par ailleurs, « *instamment au Maroc de s'engager lui aussi dans la dynamique de la paix et de mettre fin à l'occupation du territoire du Sahara Occidental* ».

L'inconsistance de la thèse marocaine des « *droits historiques* »

Les frontières historiques et naturelles entre le Sahara Occidental et le Maroc se situent entre l'Oued Noun et l'Oued Drâa. Mais comme c'était le cas pour la plupart des ex-colonies, en Afrique notamment, la colonisation en a décidé autrement. Et la paix et la stabilité aujourd'hui dépendent du respect de l'intangibilité des frontières héritées de l'époque coloniale. Les frontières officielles du Sahara Occidental sont celles tracées par l'Espagne et la France, successivement le 27 juin 1900 et le 3 octobre 1904 à Paris et le 27 novembre 1912 à Madrid. Cependant, même en s'en tenant aux frontières coloniales, il est intéressant de rappeler que les limites septentrionales du Sahara Occidental étaient bel et bien au-delà de l'Oued Drâa. Elles attestent, notamment, l'existence et l'indépendance historique du peuple sahraoui et du Sahara Occidental. Ainsi, Robert Montagne estime que l'Oued Noun constitue « *la ligne de rupture entre deux systèmes d'organisation sociale et politique différente* », avant d'ajouter que « *ces deux groupes ne se comprennent pas* ». Pour cet auteur, le « *dehiba* », sorte de droit de péage, est couramment pratiqué au sud du Noun, alors qu'il est totalement inconnu au nord²⁴.

Marc-Robert Thomas écrit, en 1960²⁵, qu'il a parcouru plusieurs fois « *ces régions* » : « *Les reconnaissances, observations, constatations que j'ai faites m'ont permis de vérifier l'exactitude de la théorie du professeur Montagne : il existe là une frontière naturelle marquée par le djebel Bani et les kemkem, sortes de collines nombreuses, mais isolées les unes des autres. Nous sommes en présence d'un véritable mur, percé de créneaux ou défilés (...). Dans ces défilés se retrouvent des oasis de montagne, des haltes ou relais dont le nom commence toujours par le nom foug (...). Or, en arabe, le nom foug signifie : la bouche. Cette ligne joint, en effet, les points par lesquels le Maroc débouche sur le Sahara. Au foug, on passe d'un monde dans un autre. Ce changement est très net, brutal même ; il est accusé par d'innombrables indices :*

Changement de végétation qui est au sud saharienne, au nord maghrébine.

Changement des habitudes : au nord du foug on rencontre des ânes, des chevaux et des mulets ; au sud on ne rencontre plus guère que des chameaux.

Changement de mode de vie : au nord, ce sont des sédentaires, des agriculteurs ; au sud, des nomades sahariens, des caravaniers dont l'ère de mouvance s'étend encore en direction du sud.

Changement de costume : au nord, les habitants sont vêtus de blanc, au sud ce sont déjà des hommes bleus.

Changement de coiffure : les sédentaires du nord ont le crâne rasé, les nomades du sud portent de longs cheveux ébouriffés.

Différence architecturale : les habitations du nord ont une forme caractéristique et comportent plusieurs étages ; au sud, les maisons sont de style soudanais et rappellent celles de Tombouctou et de Gao.

Changement de langue, surtout : les habitants du sud parlent la hassanya, qui est une langue assez pure, dérivée de l'arabe classique; les habitants du nord du foug parlent le marocain, le berbère. Les gens du nord et du sud ne se comprennent pas ». Linguistiquement seulement, car autrement, nous pouvons bien nous comprendre et nous sommes même condamnés à nous entendre. Il y va de l'avenir de nos deux peuples et de celui de toute notre région.

L'historien marocain As-Slaoui écrivait dans son livre²⁶ *Kitab al-istiqa fi-Akhbar al-Maghreb al-Aqsa*, que « *la région du Maghreb al-Aqsa [le Maroc actuel] est limitée à l'est par la Moulouya et les montagnes de Taza, au nord par la Méditerranée, et au sud par l'Atlas* ». Selon certaines sources, Ibn Khaldoun estimait²⁷ que « *le Maghreb-el-Acsa est borné à l'est par la Moulouya ; il s'étend*

²⁴ Montagne Robert, *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, éd. Félix Arcan, Paris, 1930.

²⁵ Thomas Marc-Robert, *Sahara et Communauté*, Paris, 1960.

²⁶ En-Naciri As-Slaoui, *Recherche approfondie sur l'histoire des dynasties du Maroc*, 1832.

²⁷ Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1925.

jusqu'à Asfi, port de la mer environnante, et se termine du côté de l'Occident par les montagnes de Deren » - mot qui désigne vraisemblablement le Drâa.

Le délégué de la France aux Nations unies pensait la même chose, en déclarant devant la 15^e Assemblée Générale, réagissant à la thèse marocaine des « *droits historiques* », invoqués alors contre la Mauritanie, que « *la souveraineté de l'Etat marocain, telle qu'elle aurait pu s'exprimer par la nomination d'administrateurs, la perception d'impôts et de dîmes coraniques ou par la récitation de la prière au nom du sultan, ne s'est jamais étendue de manière effective et durable à une portion quelconque du territoire situé au-delà de l'Oued Drâa* »²⁸. « *Le gouvernement mauritanien soutient que la plus large partie sinon la totalité de ce territoire [Sahara Occidental] était occupé par des tribus indépendantes du sultan du Maroc* ».

Le professeur Maurice Barbier, de l'Université de Nancy II (France) a publié en 1984 les témoignages édifiants de trois Français, qui ont séjourné, à la suite d'un naufrage, au Sahara Occidental, vers la fin du XVIII^e siècle. Brisson, Follie et Saugnier racontent que le Sahara Occidental « *est très peuplé et le serait encore davantage sans les guerres continuelles que ses habitants ont eu à soutenir contre l'empereur du Maroc* »²⁹. Et ils ajoutent : « *On dit improprement que cette nation est rebelle à l'empereur, car jamais elle ne lui a été soumise.* »³⁰ L'indépendance du peuple sahraoui était aussi constatée, en 1850 (pour les tribus de Saguia el-Hamra et du Zemmour), par Léopold Panet, un métis sénégalais³¹ et par l'Espagnol Joachim Gatell, en 1869 (pour les tribus Tekna vivant entre l'Oued Drâa et Saguia el-Hamra)³². Felix Mathews, le consul américain à Tanger écrivait, on ne peut plus clairement, en 1882, que « *les tribus habitant le territoire entre l'oued Drâa et le Tiris sont indépendantes et belliqueuses* »³³, et Alfred Le Chatelier affirmait, en 1891, que la population nomade de l'oued Noun était totalement indépendante³⁴.

D'autres témoignages sont tout aussi révélateurs. En 1875, le Consul d'Espagne à Mogador écrivait dans une lettre adressée à son ministre des Affaires étrangères, le 12 avril 1875, que « *le grand désir de tous les habitants des Etats indépendants de Tekna est d'entamer des rapports commerciaux avec l'Europe* »³⁵. Sir Raw W. Rawson écrivait, de son côté, en 1884, que « *le Maroc s'étend de la frontière algérienne au fleuve Drâa... Le territoire qui s'étend au sud du Maroc sur une distance de 720 miles et sur une côte déserte et sans fleuves [le Sahara Occidental] jusqu'au territoire que la France réclame est indépendant* »³⁶. Marc-Robert Thomas, qui a étudié avec le prince - et futur roi - Hassan II, à Aix-en-Provence, en France, ainsi qu'avec un certain nombre de jeunes Marocains, qui sont devenus par la suite de hauts cadres de l'administration marocaine, témoigne qu'il a évoqué avec eux la question de l'octroi de Tarfaya par l'Espagne au Maroc et atteste même qu'ils ignoraient jusqu'à son existence, ainsi que celle du Sahara Occidental tout entier³⁷. Cela confirme les affirmations du professeur Francis de Chassey, selon lesquelles « *concernant les tribus du Sahara Occidental, on peut dire que leurs relations politiques directes avec le royaume du Maroc, depuis sa fondation par les Idrissides (fin du VIII^e siècle) jusqu'au XVI^e siècle, sont pratiquement inexistantes* »³⁸.

Ces témoignages ne font que confirmer davantage l'aveu du sultan du Maroc lui-même, Mohamed ben Abdallah, qui écrivait le 28 mai 1767 au roi d'Espagne que « *Sa Majesté Impériale s'abstient de délibérer au sujet de l'établissement que Sa Majesté Catholique veut former au sud de la rivière Noun, car elle ne peut se rendre responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire, vu que sa souveraineté ne s'étend pas jusque-là* »³⁹. Abou Nasr, fils du sultan marocain Moulay Ismaïl (1692 - 1727) s'est révolté contre son père et a été chassé du Maroc. Il est allé

²⁸ Nations unies, AG, 15^e session, 1109^e séance, DOC. A/C. I/PV.1109, p. 47.

²⁹ Barbier Maurice, *Trois Français au Sahara Occidental, 1784-1786*, L'Harmattan, Paris, 1984, p. 162.

³⁰ Barbier Maurice, op. cit., p. 162-3.

³¹ Panet Léopold, *Première exploration du Sahara occidental*, Le Livre africain, Paris, 1968.

³² Gatell Joachim, « L'Oued Noun et le Tekna à la côte occidentale du Maroc », *Bulletin de la Société de géographie*, Paris, XVIII, oct. 1869, pp. 257-287.

³³ Mathews Felix, « El Sus, el Uad-Nun y el Sahara », *Boletín de la Sociedad geográfica de Madrid*, XII, 1882, pp. 513-519.

³⁴ Le Chatelier Alfred, « Tribus du sud-ouest marocain », *Publications de l'Ecole des Lettres d'Alger, bulletin de correspondance africaine*, VI, Ernest Leroux, Paris 1891, pp. 5-90.

³⁵ Extrait de la lettre du Consul d'Espagne à Mogador au ministre espagnol des Affaires étrangères, Mogador, le 12 avril 1875.

³⁶ Rawson Sir Raw W., « La division de la côte africaine », *Proceedings of the Royal Geographical Society*, London, nov. 1884.

³⁷ Thomas Marc-Robert, op. cit., pp. 58-59.

³⁸ de Chassey Francis, « Données historiques et sociologiques sur la formation du peuple sahraoui », in Ligue française pour les droits et la libération des peuples, *Sahara Occidental, un peuple et ses droits, Colloque de Massy, 1^{er} et 2^e avril 1978*, L'Harmattan, Paris, 1978.

³⁹ Gouvernement espagnol, Exposé sur le Sahara occidental présenté à la CIJ, MAE, Madrid, livre III, mars 1975.

chercher asile chez les Sahraouis, qui l'ont accueilli. Mais, lorsqu'il a essayé de les dominer, ces derniers, se prévalant de leur tradition d'indépendance à l'égard de tout État, « *refusèrent de lui reconnaître la moindre autorité, et le mirent à mort dans le Tiris en 1713* ».

Tous ces témoignages montrent que le Maroc n'a exercé, avant la colonisation espagnole, aucune autorité sur le Sahara Occidental et que les habitants du Sahara Occidental étaient indépendants. Par leur nombre, leur variété et leur contenu, ces différents témoignages détruisent même l'une des constatations de la Cour Internationale de Justice, selon laquelle certaines fractions de tribus (fractions seulement et non tribus) auraient pu avoir des liens juridiques avec le sultan du Maroc. Dans ce contexte, le gouvernement marocain a invoqué la soi-disant allégeance du cheikh Beirouk au sultan; ce qui est démenti par l'histoire. La preuve en est le traité signé en 1840 entre le cheikh en question et la France. « *Activement préparé à partir de 1836 par Delaporte, consul de France à Essaouira, le traité fut signé le 16 septembre 1840 [et donc 44 ans avant la conférence de Berlin] par M. Bouët, agent français à Saint Louis, avec Mbark b. Abdallah b. Salem dit Beyrouk « prince de l'Oued Noun »* (MAE. cc. t. 1. f 359), *réservant à la France seule le commerce au port de Oued Noun* »⁴⁰. En fait, Beirouk faisait partie de ces « *cheikhs déjà élus par leurs propres tribus* », le sultan leur conférant le titre de kaïd, même à leur insu, pour chercher à leur imposer son autorité ou pour les dissuader d'attaquer son royaume. Ce ne sont donc que « *des titres honorifiques accordés à des gens qui (...) trouvaient ailleurs l'origine de leur autorité et de leur légitimité* »⁴¹. D'ailleurs « *l'autorité du cheikh est similaire à celle du sultan au Maroc* », notait un rapport adressé au roi de Belgique Léopold II, le 2 décembre 1888⁴². Rappelons qu'il s'agit là de territoires situés loin à l'intérieur des frontières internationales et reconnues du Maroc, très au nord de celles du Sahara Occidental : la capitale du cheikh Beirouk est Goulimine (Oued Noun).

Les cheikhs et autres chefs de tribus sahraouis, quant à eux, n'ont jamais été investis par des autorités étrangères et n'ont jamais tenu leur pouvoir que des règles propres à la dévolution du pouvoir dans l'ensemble sahraoui. Certes, dans le cadre de la solidarité islamique, et dans des circonstances historiques particulières, des appels à l'assistance pour lutter contre l'agresseur étranger ont été adressés par des cheikhs sahraouis au sultan du Maroc, en tant que souverain du pays musulman le plus proche. Faut-il rappeler que des appels identiques ont été adressés en même temps à d'autres pays. Faut-il rappeler aussi que d'autres peuples ont adressé les mêmes appels au souverain marocain, à l'exemple des Algériens, qui combattaient la colonisation française, de même que les Mauritaniens au début du XX^e siècle. Ahmed El-Heiba, fils du cheikh Ma-el-Ainin, a adressé le 28 octobre 1916, des lettres aux ambassadeurs d'Allemagne et de Turquie à Madrid, destinées respectivement à l'empereur Guillaume et au sultan Mohamed Rachad V, pour demander du soutien⁴³.

Tenant compte de l'inconsistance de ces liens, la Cour Internationale de Justice a tenu à indiquer que même avec l'existence de tels rapports, « *la prétention du Maroc selon laquelle il a exercé une souveraineté territoriale sur le Sahara Occidental* » est dénuée de fondement et l'a rejetée⁴⁴. La CIJ a affirmé que les arguments marocains ne remettent nullement en question le fait de l'inexistence de liens de souveraineté territoriale entre le Sahara Occidental et le Maroc et ne modifient point la nécessité de l'application du principe de l'autodétermination, pour le cas du Sahara Occidental. En fait, il est vain de discuter de tels liens (religieux, économiques ou juridiques ou autres), car ceux-ci ne constituent pas une raison suffisante pour justifier les revendications marocaines. De semblables arguments peuvent être, en effet, invoqués un peu partout dans le monde. N'importe quel État de l'Afrique ou de l'Amérique du Sud peut, par exemple, justifier l'annexion de tout ou partie des territoires de ses voisins, qui ont avec lui des points communs. De même, Tarfaya, qui fut donnée en récompense au Maroc en échange de son soutien aux armées française et espagnole dans leur guerre de "pacification" de la résistance sahraouie en 1957-1958, n'a jamais relevé de la souveraineté marocaine. Le professeur Maurice Barbier considère que « *du point de vue juridique et historique, cette région n'aurait jamais dû être rétrocédée au Maroc* »⁴⁵.

Pour clore ce chapitre, je voudrais préciser, mon frère, que la colonisation espagnole du Sahara Occidental n'a pas provoqué ni entraîné le démembrement du Maroc ni violé son intégrité territoriale, tout simplement parce qu'elle s'est effectuée sur un territoire non marocain. La thèse

⁴⁰ Pascon Paul, « Rapport consulaire de Mathews : introduction et annotations », in Baduel et al., *Enjeux sahariens*, Ed. du CNRS, Paris, 1984, p. 102.

⁴¹ Vincineau Michel, « Les titres de souveraineté territoriale sur le Sahara occidental revendiqués par le Maroc », in *Le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui*, Tribunal permanent des peuples, Rapport de la session sur le Sahara occidental, Bruxelles, 10-11 novembre 1979, p. 79.

⁴² Rapport adressé au roi de Belgique Léopold II le 2 décembre 1888, cité par Maurice Barbier, Sahara Info, Paris, n° 75, avril 1988.

⁴³ Archives du ministère français des affaires étrangères, dossier Maroc, 1917-1940, vol. 557.

⁴⁴ *Sahara occidental*, CIJ, op. cit., § 105, p. 48.

⁴⁵ *Paix pour le peuple sahraoui : un enjeu européen*, Actes de la Conférence internationale, Paris, 23-24 nov. 1985, p. 37.

marocaine des « *droits historiques* » se trouve ainsi tout simplement annulée. D'autant plus que, comme l'avait affirmé le juge libanais de la CIJ, M. Ammoun, « *les arguments relatifs aux revendications territoriales, quel que soit leur poids historique, doivent s'incliner devant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, exprimé conformément aux normes établies par les Nations unies* »⁴⁶.

Pourquoi le Royaume du Maroc a-t-il agressé le Sahara Occidental en 1975 ?

T'es-tu posé cette question, mon frère ? Les revendications marocaines sur le Sahara Occidental n'étaient qu'un prétexte pour le palais et certains politiques marocains qui excellent dans la surenchère avec le palais pour préserver leurs propres intérêts. La position des uns et des autres ne se justifie pas par leur conviction que le Sahara Occidental est marocain, mais par des raisons et des considérations égoïstes. La propagande officielle marocaine évoque, comme je l'ai indiqué plus haut, ce qu'elle appelle les « *droits historiques* ». Et je me suis interrogé: si ces droits existaient, pourquoi la communauté internationale ne les a-t-elle pas pris en considération ? Pourquoi l'ONU et l'OUA n'en ont-elles pas tenu compte ? La vérité est que de tels droits n'existent pas et j'ai bien montré, plus haut, qu'historiquement le Sahara Occidental n'est pas marocain. Le gouvernement de Rabat lui-même a soutenu la thèse de l'autodétermination du peuple sahraoui jusqu'en 1973. Le revirement de la position marocaine en 1974 ne s'explique pas par de prétendus « *droits historiques* », mais par la situation intérieure très critique qui prévalait à l'époque au Maroc. Comme tu dois le savoir, cher voisin, le pouvoir marocain a dû faire face à au moins trois tentatives de coups d'Etat militaires, à des émeutes de la faim et de la colère populaire, à quatre reprises depuis 1965. Le palais sentait, dès 1973, un danger réel venir à la fois du peuple et de l'armée. Le roi Hassan II était persuadé que la monarchie absolue est détestée et a cherché, coûte que coûte, à la mettre à l'abri du danger. D'où la revendication du Sahara Occidental et la guerre qui s'en est suivie. Le palais cherchait à emprisonner l'armée au Sahara Occidental. Il a obtenu, en échange d'un semblant de démocratie, le consensus et le soutien des partis politiques traditionnels et le tour était ainsi joué. Aujourd'hui encore, la difficile cohabitation entre le palais et l'armée se vérifie. Et c'est seulement à force de contrôle sévère, en jouant notamment la Gendarmerie contre les FAR, et grâce au soutien politique, économique et surtout sécuritaire de la France qu'une trêve semble à ce jour observée. Seul Dieu sait jusqu'à quand.

C'est dans ces conditions critiques, dans un contexte de menaces dirigées contre le régime monarchique par le peuple et l'armée marocains, que le roi Hassan II a saisi l'opportunité de la décolonisation du Sahara Occidental, entamée par l'ONU, pour réduire les dangers qui guettaient la monarchie, alors qu'il était conscient que la bataille du Sahara Occidental était une cause injustifiable perdue. Mais son objectif réel, non déclaré, n'était pas vraiment le Sahara Occidental, mais la protection de la monarchie. Et après moi le déluge, aurait-il dit.

Le roi Hassan II a crié au danger extérieur, pointant le doigt vers l'Algérie, alors que celle-ci n'était pour rien dans cette affaire. L'Algérie était un faux prétexte. Elle a été choisie pour cacher au peuple marocain l'existence du peuple sahraoui et pour l'induire en erreur, en l'impliquant dans une guerre fratricide contre ce dernier. En effet, lorsque les Sahraouis ont décidé de prendre les armes et de déclencher, le 20 mai 1973, leur lutte de libération nationale afin de libérer leur pays de la colonisation espagnole, leur premier soutien étranger fut la Libye et non l'Algérie. Ce n'est qu'en 1975, lorsqu'ils ont eu sur les bras des milliers de réfugiés sahraouis, fuyant les bombardements de l'aviation et les blindés de l'armée marocaine, et ne sachant où se diriger, car bloqués par l'océan à l'ouest, par l'armée marocaine au nord et les forces militaires du régime d'Ould-Daddah au sud - que l'Algérie s'est décidée à soutenir les Sahraouis, d'abord sur le plan humanitaire et par la suite, quand elle a été convaincue de la justesse de la cause du peuple sahraoui et du sérieux du Front POLISARIO, sur le plan politique (comme elle l'avait fait pour nombre de mouvements de libération africains).

Tu auras pu toi-même constater les mauvaises intentions du gouvernement marocain et ses manoeuvres pour induire le peuple marocain en erreur. Au début, on t'a dit qu'il n'y a pas de peuple sahraoui, qu'il n'existe pas de combattants sahraouis ; qu'il s'agit seulement de l'Algérie et des Algériens. Et puis, on t'a parlé de Cubains, de Vietnamiens. Après quoi, ce sont des Maliens et ... des Mauritaniens, lorsque la Mauritanie s'est retirée du conflit en 1978. Le même gouvernement marocain déclare aujourd'hui qu'il est prêt à négocier avec le Front POLISARIO - tiens-toi bien, avec le Front POLISARIO ! - une solution politique, même si nous savons bien qu'il veut simplement obstruer l'application du plan de paix et éviter la tenue du référendum.

Cher frère, 27 ans après, le gouvernement marocain ne t'a pas encore dit la vérité, toute la vérité. Pendant plus d'un quart de siècle, le Sahara Occidental était un tabou, un interdit à ne pas enfreindre. Il n'a pas voulu que tu saches la vérité et il a exploité ton ignorance sur ce sujet. Ce

⁴⁶ *Sahara occidental, CIJ, op. cit., p. 100.*

n'est que maintenant, parce que les paraboles et les chaînes de télévision te parlent des Sahraouis, que le gouvernement marocain commence à rectifier le tir et tente de te dire ce que tu sais déjà grâce aux médias. Mais, il y a quelque chose que tu ne sais peut-être pas encore. Les autorités marocaines sont allées jusqu'à essayer de « fabriquer » des Sahraouis à partir de Marocains. Il y a quelques années, lors de l'opération d'identification des votants, l'ancien ministre de l'intérieur, Driss Basri, a demandé aux gouverneurs du royaume de tout faire pour préparer des Marocains à se faire passer pour Sahraouis. Des instructeurs ont été engagés à cet effet. L'hebdomadaire marocain *Assahifa* a rapporté, le 4 avril 2001, que ces derniers attendent encore leur récompense, conformément aux promesses des autorités marocaines. *Assahifa* a ajouté que les instructeurs marocains ont organisé plusieurs sit-in à El-Aaiun au Sahara Occidental. Ces instructeurs ont confirmé que leur tâche était d'assister les requérants dans le processus d'identification, « depuis leur foyer jusqu'au centre d'identification, y compris comment prononcer des mots et des noms de localités en langue sahraouie, leur créer des relations familiales, leur indiquer les origines des tribus ou des fractions, et comment répondre à toute question que les membres de la commission d'identification des UN serait amenée à poser aux requérants ». Selon le même hebdomadaire, les instructeurs ont affirmé que, dès le début du processus d'identification, le gouverneur d'El-Aaiun leur a promis de les récompenser matériellement et moralement, pour leurs efforts. Selon eux, a rapporté *Assahifa*, Driss Basri et Ahmed Midaoui, son successeur, leur ont promis une compensation financière et leur ont garanti un emploi. En vain.

Les réfugiés sahraouis vivant au sud-ouest de l'Algérie sont-ils « séquestrés » ?

Si c'était le cas, pourquoi les milliers et milliers de visiteurs, journalistes, politiques, représentants d'ONG, de gouvernements, importantes personnalités (chefs d'Etat, ministres, secrétaires généraux de l'ONU, d'organisations politiques et humanitaires diverses, etc.), n'ont-ils rien remarqué ? Sont-ils tous aveugles ou sont-ils tous sympathisants du Front POLISARIO ?

J'ai rencontré, à deux reprises, dans un face à face organisé par les chaînes de télévision *Al Jazira* et *Abou Dhabi*, des frères marocains qui ont essayé de jouer sur ce point. Je les ai invités publiquement à visiter, avec toutes les garanties requises, les camps des réfugiés sahraouis, afin de se rendre compte par eux-mêmes de la réalité. A ce jour, j'attends encore leur réaction. Mais, je crois que pour connaître la vérité, il suffit de constater que ces réfugiés acceptent de vivre dans des conditions difficiles depuis 1975 et sont disposés à continuer de subir cette situation que j'avoue pénible, mais qu'ils préfèrent à la vie sous une administration étrangère, sans liberté ni dignité. Même lorsque le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés les a interrogés sur leur lieu de choix pour voter, les réfugiés sahraouis ont répondu qu'ils souhaitaient voter dans les zones libérées, de l'autre côté du mur, car ils n'ont pas confiance.

Au lendemain du cessez-le-feu, en 1991, et à la suite du relâchement qui s'en est suivi au sein du Front POLISARIO, les réfugiés sahraouis, qui ne sont plus retenus par le devoir quotidien, quittent et retournent aux camps de réfugiés comme bon leur semble. Ils sont libres de sortir et de rentrer de jour comme de nuit. Sans divorcer avec la cause nationale, loin s'en faut. Le gouvernement marocain a tout fait, vainement, pour les influencer. Certes, certains individus, parmi eux des amis à moi, ont succombé à la tentation de la propagande marocaine, par lassitude ou du fait de problèmes personnels avec tel ou tel dirigeant sahraoui. Ils savent cependant, au fond d'eux-mêmes, qu'ils ont mal agi. Je le regrette pour eux. Est-il besoin d'ajouter que ce genre de défection est courant et même inévitable dans les mouvements de libération, et que le Front POLISARIO est de ceux qui en ont été le moins affectés. Pour ma part, il n'y a pas de raison au monde qui me fera me détourner de mon peuple et de ma patrie.

Quels sont les vrais problèmes du peuple marocain ?

Le Sahara Occidental n'est pas le problème du peuple marocain. Je le sais parce que je connais beaucoup de Marocains et j'ai des amis parmi les intellectuels marocains, vivant soit à l'intérieur soit à l'extérieur du Maroc. Ils sont d'accord avec moi que c'est un problème créé par le pouvoir marocain en vue de préserver la monarchie absolue et pour détourner le peuple de ses véritables objectifs de lutte, à savoir essentiellement la démocratie et la justice. Oui, comme en 1975, nous avons vu récemment les partis politiques traditionnels emboîter le pas à la propagande officielle marocaine sur le Sahara Occidental. Mais que représentent vraiment ces partis? Un récent sondage portant sur le positionnement des citoyens marocains envers la vie politique, publié par *Le Journal Hebdomadaire*, a indiqué que 87,6 % de la population marocaine se situe en dehors de toute mouvance politique. Les partis politiques traditionnels ne représentent plus le peuple marocain. Et comme en 1975, ils tentent aujourd'hui d'exploiter la question du Sahara Occidental, dans un contexte de surenchère avec le palais.

Les problèmes du peuple marocain sont d'abord la démocratie et la justice. Tout le monde sait que jusqu'à présent il est encore difficile pour un Marocain de se faire une autre opinion sur la question du Sahara Occidental, autre que celle défendue officiellement. J'en veux pour preuve l'emprisonnement d'Abraham Serfaty et de ses camarades de la gauche radicale marocaine pendant de très longues années pour avoir défendu publiquement le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. C'est un problème de liberté d'expression. C'est aussi un problème de liberté de choix. L'histoire du Maroc depuis l'indépendance en 1956 est une histoire sanglante, de répression : assassinats de Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloun, Saïda Lemnabhi et d'autres opposants politiques marocains ; existence de bagnes devenus tristement célèbres, tels Tazmamart et Kalât M'gouna, où périrent des centaines, voire des milliers de Marocains et Sahraouis, civils et militaires. L'histoire du Maroc, c'est aussi une histoire de dictature. Quoique disent les milieux complaisants à l'égard du Maroc, il n'y a qu'une seule opinion, celle du pouvoir.

Les vrais problèmes du peuple marocain sont aussi l'existence de millions de chômeurs, une santé publique malade, un enseignement public à la dérive, une justice corrompue (au Maroc, il existe encore une conception stalinienne de la justice, dira *La Gazette du Maroc* dans son numéro 4 du 28.02.01), la drogue, la délinquance, la prostitution. Le phénomène des « *pateras* », seul espoir - mortel - des jeunes Marocains, est à lui seul significatif et très éloquent. Les jeunes Marocains veulent fuir une société bloquée, où seul le piston ouvre quelques portes. L'obsession de ces jeunes, « *enfants de la grande désillusion* », est « *de pouvoir se construire un avenir* ». Leurs diplômes ne servent à rien. Sans espoir, ils choisissent de se réfugier dans le hachisch, dont le Maroc est le premier producteur mondial. Et, au lieu de s'occuper des problèmes réels du citoyen marocain, le pouvoir s'évertue à dépenser de l'argent ailleurs, dans les territoires occupés du Sahara Occidental, alors que des régions entières du Maroc en ont besoin, ne serait-ce que pour résoudre une partie de leurs propres problèmes.

Depuis 27 ans, le Maroc gaspille en effet un argent fou dans la guerre du Sahara Occidental. Je t'invite, cher frère, à méditer ces propos d'Abdeslam Yassine : « *On ne peut se payer d'images et de mots pour oublier et faire oublier, par l'exposé avenant et optimiste du verso, la désespérante grisaille du recto* »⁴⁷. Les jeunes conseillers du jeune roi semblent vouloir conjurer le mal-être marocain avec les incantations médiatiques. A défaut de pouvoir leur donner du pain et de l'emploi, donnons-leur du spectacle et distribuons-leur des sourires ! Même Néron faisait mieux, en assurant le pain quotidien : le spectacle venait après le pain. Les jeunes technocrates ne s'intéressent-ils pas aux leçons de l'histoire ?

Qui leurre qui ? Qui essaie-t-on de mener en bateau dans cette vague publicitaire ? Les jeunes desperados qui vendent les maigres avoirs de leur famille pour acheter un billet à destination de la mort, en s'embarquant sur les felouques de fortune à Tanger ? Le peuple analphabète, berné un temps par l'unanimité consensuel d'une classe de politiciens, attend aujourd'hui des actes. La jeunesse désœuvrée et livrée à la drogue, pour fuir une société déboussolée et éviter du regard la perspective d'un avenir sans horizon, réclame aujourd'hui du travail et une place au soleil. L'hypothèque du Sahara est un legs envenimé du règne révolu et une politique de prestige dédaigneuse des hommes. De contrat synallagmatique⁴⁸ mutuellement engageant, la bai'a s'est transformée au cours de l'histoire musulmane mouvementée et tourmentée en une parodie ridicule. Les Sahraouis, hommes fiers et indépendants, ont été soumis brusquement au cérémonial makhzénien, et l'on a vu sur les écrans les nobles figures des chefs tribaux courber l'échine devant la majesté péremptoire et hautaine. Quelle humiliation !... « *Les milliards qui ont été dépensés pour des cités modernes flambant neuves bâties sur les sables du désert n'auront servi qu'à appauvrir le Maroc et à aggraver son endettement (...)* »⁴⁹.

Enfin, le problème du peuple marocain est d'abord et surtout le Makhzen, « *cet outil administratif archaïque qui entretient la corruption et le clientélisme et achève de brouiller les règles du jeu en vigueur au royaume de Mohammed VI.* » Le Makhzen, dont les principales composantes sont l'armée et les divers services de sécurité, est omniprésent et toutes les institutions sont à son service. Y compris la monarchie. C'est ce « *système bloqué* » que le cousin du roi du Maroc, le prince Moulay Hicham a dénoncé à maintes reprises. Certes, depuis l'arrivée du roi Mohammed VI, des tentatives de changement ont été faites, mais ce n'étaient que des tentatives destinées à « *tout changer pour que rien ne change* ».

Des journalistes marocains, dont je ne dirai pas le nom, s'aventurent aujourd'hui et déclarent ce qu'ils pensent au risque de leur vie. Écoutons leurs témoignages :

- « *Des jeunes journalistes marocains, animés par l'esprit de changement, avaient osé toucher à des tabous, discuter de sujets qui dérangent, tels que la question de la monarchie, la question du*

⁴⁷ Abdeslam Yassine, *Mémoire à qui de droit*, janvier 2000.

⁴⁸ Caractère d'un contrat qui crée des obligations et des avantages à la charge de chaque partie (Larousse)

⁴⁹ Abdeslam Yassine, op. cit.

Sahara Occidental (celui qui contesterait la marocanité du Sahara aurait toutes les chances de se faire écharper avant même d'être censuré), etc. Dans les hautes sphères de l'Etat, on craint que de tels sujets puissent faire l'objet de débats ouverts et la machine de répression s'est mise aussitôt en marche : arrestations, censures, etc. Tous les prétextes sont bons pour opprimer, et notamment pour prétendre que le Maroc traverse une phase de « transition démocratique » et que « le processus est fragile » ou que les journalistes en question ont manqué aux règles de la déontologie ».

- « Ces deux dernières années ont surtout été marquées au Maroc par un fort recul de la qualité de la presse... Tout se passe en réalité comme si le pouvoir ne souhaitait pas avoir au Maroc une presse de qualité. Peut-être parce qu'au fond les autorités de ce pays craignent de voir se développer des journaux qui les gêneraient dans leur conduite des affaires ».

- « La presse est le miroir d'une société. Pour s'acquitter convenablement de sa tâche, elle doit tenir compte de l'évolution de la société et pour ce faire, elle doit avant tout être libre, indépendante. Le problème est qu'il y a une caste qui domine au Maroc, appartenant à un passé rétrograde, qui veut maintenir le Maroc sous tutelle et qui doit décider de tout, selon ses propres intérêts. Et si un changement doit avoir lieu, c'est elle qui doit en décider et décider de sa nature et de sa vitesse ».

- « La démocratie suppose des élections transparentes. Hassan II a faussé toutes les élections depuis 1975, ce qui a décrédibilisé le jeu politique. Or, il n'y a pas de démocratie sans élections transparentes ».

Et moi, mon frère, je t'invite à combattre ces maux qui gangrènent ton pays et qui ont pour nom le Makhzen et ses corollaires : la corruption et la dictature sous toutes ses formes apparentes et cachées. Il n'y aura point de développement au Maroc sans la démocratie. Et il n'y aura point de démocratie avec le Makhzen. Et il n'est pas possible de sortir du Makhzen sans retrait du Maroc du Sahara Occidental. La démocratie est effectivement la vraie solution d'avenir pour le peuple marocain et ses enfants. Mais, cela passe par l'arrêt définitif du conflit, dont seules ont profité les grosses fortunes, enrichies sur les corps de tes compatriotes morts au Sahara Occidental. Le pouvoir marocain tient le Sahara Occidental par les Marocains et tient les Marocains par le Sahara Occidental, selon la formule d'un observateur étranger. Jusqu'à quand continueras-tu à tolérer et à supporter cette situation d'aliénation ? Tu dois réagir, et maintenant. N'accepte surtout pas de continuer d'être l'otage de la politique du régime marocain au Sahara Occidental. C'est toi qui perds. Je te le dis honnêtement, le problème du Sahara Occidental ne doit pas cacher tes problèmes immédiats, tes vrais problèmes. N'as-tu pas remarqué que chaque fois que la situation tourne au désastre au Maroc, le pouvoir évoque la menace extérieure et crie au danger ! C'est juste pour détourner ton attention de ce qui se passe chez toi. Et pour détourner l'attention de l'armée pour, éventuellement, l'impliquer à nouveau dans la guerre. Le palais n'a pas confiance en l'armée, c'est la Gendarmerie qui assure la protection du palais royal. « Certains généraux ne craignent pas seulement d'être écartés du pouvoir, mais d'être jugés comme le général chilien Augusto Pinochet ».

Ecoute le pouvoir qui crie aujourd'hui : « Au secours, on voudrait nous prendre notre Sahara » ! Je te le dis franchement, et je sais que tu ne vas pas me croire tout de suite : l'objectif de cette alerte n'a pas réellement de rapport avec le « Sahara », celui-ci n'est qu'un prétexte, comme toujours. L'objectif est de t'empêcher de te concentrer sur ce qui se passe au Maroc même : le marasme économique, le malaise social, les divisions au sein de la famille royale, la grogne au sein de l'armée, la mésentente entre les composantes du Makhzen (généraux, conseillers du roi, hommes d'affaires, chefs de tribu, etc.), la guerre larvée entre le palais et le gouvernement, les retombées de la sécheresse, les effets négatifs de tout cela sur le citoyen marocain. Cela, on ne veut pas que tu t'en mêles. Et quand tu le feras, on te dira que « ce n'est pas le moment, car le pays est menacé ». Alors que tu sais bien que le pays est embourbé dans les sables du Sahara Occidental. Est-il seulement capable de s'en sortir ? Qui fait quoi ? Qui décide ? Aujourd'hui, c'est la confusion, la communauté internationale elle-même ne sait plus avec qui parler ni avec qui négocier.

Cher frère,

Excuse-moi de te le dire, c'est mon devoir de le faire, tu es l'otage d'une situation créée par le pouvoir. Tu n'es pas responsable de ce qui s'est passé. Mais tu ne dois pas te soumettre. Il faut oser... Tu dois revendiquer ton droit de t'exprimer librement, de dire ton opinion, comme certains commencent déjà à le faire, ces derniers temps. Je ne te donne pas de leçons, ce n'est pas mon intention, crois-moi. Mais tu ne dois pas laisser les gouvernants décider à ta place et t'imposer leur point de vue sur le problème du Sahara Occidental. Les plus royalistes que le roi n'ont pas le monopole de cette question. Aujourd'hui, la question de décolonisation du Sahara Occidental ne doit plus être un tabou au Maroc, le domaine réservé d'un groupe qui s'en sert pour satisfaire ses propres intérêts.

Hamid Benzekri est un intellectuel marocain qui dit, honnêtement, ce qu'il pense : « Ce qui est grave, c'est de laisser passer et laisser dire, sans réagir, par Mohammed VI qu'au Maroc, nous

vivons dans une démocratie authentique et en symbiose avec le glorieux Trône Alaouite. » Non, le Maroc n'est pas une démocratie ; c'est une monarchie absolue et pour ma part, je ne peux pas être en symbiose avec le Trône Alaouite. (...)

Il me semble que le moment est venu, pour les démocrates marocains, de se positionner clairement par rapport au système qui nous impose le mépris comme destin. Je voudrais parler du Makhzen dont le personnage central est le roi, protégé et appuyé par les détenteurs de la puissance qui pillent et gaspillent nos richesses et nous considèrent comme des sous-hommes ; juste bons pour être exploités et jetés comme un kleenex.

Pour ma part, je refuse de suivre cette vague atteinte par la « Momomania » , je refuse de faire partie des sujets de Mohammed VI, je refuse de faire partie de la soi-disant unanimité nationale. Je considère que la dite Marche Verte était rouge, rouge sang, sang des innocents : hommes, femmes et enfants qui ont choisi la liberté et la dignité. Pour ce choix, ils ont payé le prix cher, trop cher... Leur combat continue. Et nous, Marocains, nous leur devons le pardon, nous leur devons réparation. La Marche dite Verte était illégitime dans ses objectifs, car contre la volonté des populations du Sahara Occidental et cyniquement barbare dans ses méthodes car, après avoir brandi le Coran, l'ordre royal a été donné pour que :

les massacres soient perpétrés,

les enlèvements, tortures et disparitions soient opérés,

les femmes violées,

les habitations détruites,

les puits empoisonnés,

la population civile terrorisée et même arrosée au napalm avec le concours des Jaguars français. Peut-on, dans ces conditions-là, parler de Marche pacifique ?! »⁵⁰.

Je te donne ma main, donne-moi la tienne !

Mon frère,

Tu dois savoir que le retrait du Maroc du conflit du Sahara Occidental sera une victoire du peuple marocain. Le règlement du conflit, sur une base juste, conforme au droit, à l'histoire et à la vérité, est une victoire commune, du peuple marocain et du peuple sahraoui. Conjuguons nos efforts pour construire ensemble une solution de justice. La justice ne fait honte à personne ; bien au contraire. Si le peuple sahraoui y gagnera l'exercice de son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance, le peuple marocain y gagnera la porte ouverte au processus démocratique et au développement économique. Car, aussi longtemps que dure le conflit du Sahara Occidental, le Makhzen existera et la démocratie au Maroc demeurera par conséquent une illusion. Avec une solution juste, les deux peuples gagneront surtout la possibilité de pouvoir construire, avec les autres peuples de la région, un Grand Maghreb uni, crédible et fort. Alors, luttons pour le dialogue. Un dialogue franc, direct et constructif. Grâce au dialogue, nous pouvons aller à la solution, la main dans la main.

Cherchons ensemble ce qui peut nous rassembler demain sur des bases saines, solides. Un État au Sahara Occidental est à l'avantage du citoyen marocain et donc du peuple marocain. Moins de dépenses au Sahara Occidental équivaut à plus de possibilités pour le succès du processus démocratique et de développement au Maroc. Un État au Sahara Occidental, c'est le début de la fin des problèmes du peuple marocain, c'est la relance de l'économie marocaine, c'est la hausse du pouvoir d'achat du citoyen marocain, c'est plus d'emplois sur le marché du travail, c'est la prospérité, c'est la porte ouverte à la construction du Grand Maghreb. Parce que la réconciliation maroco-sahraouie permettra certainement la réconciliation maghrébine et la construction du Grand Maghreb. Cette réconciliation doit être fondée sur des bases correctes. Elle doit sceller le retrait du Maroc du Sahara Occidental, mais, en échange, cela doit se faire dans le cadre d'une solution de ni vainqueurs ni vaincus. La face de chacun doit être sauvée. Sortir du Sahara Occidental et de ses problèmes est donc d'abord une victoire du peuple marocain, avant d'être une victoire du peuple sahraoui. En fait, la résolution du conflit doit être une victoire des deux peuples marocain et sahraoui. Elle doit être la victoire de toute la région. Elle doit être la victoire de la paix et de la démocratie.

Un professeur marocain que je respecte beaucoup pour son honnêteté intellectuelle propose : *« Pourquoi le Maroc n'envisagerait-il pas un réenracinement africain avec ses voisins naturels : les Sahraouis et les Mauritaniens. Sans poser dès à présent la formule d'une Confédération, on peut tout à fait imaginer une association de libre-échange entre ces trois espaces : Maroc, Sahara Occidental et Mauritanie. Ces trois entités auraient chacune sa souveraineté pleine et entière, mais*

⁵⁰ Hamid Benzekri, Quand s'arrêtera-t-on de tourner autour du Palais ? Texte diffusé le 06.12.00 sur la liste de discussion « Maghreb droits de l'homme ».

jetteraient les bases d'un marché commun avec une liberté totale de circulation des biens et des hommes ».

Je connais d'autres Marocains qui pensent à d'autres formules, comme par exemple celle des états associés. A Berlin, fin septembre 2000, le gouvernement marocain s'est déclaré prêt pour un dialogue direct avec le Front POLISARIO. Cela équivaut à une reconnaissance officielle de l'autre partie, reconnaissance de la différence, reconnaissance de l'Autre. D'ailleurs, les autorités marocaines ont rencontré, à maintes reprises, les dirigeants du Sahara Occidental, directement et officiellement. Pourquoi interdit-on aux Marocains de rencontrer les Sahraouis, de discuter avec eux ? Pourquoi interdit-on aux journalistes marocains de contacter les Sahraouis et d'écrire sur leurs points de vue... ?! Tu sais pourquoi le gouvernement rejette maintenant le référendum et propose ce qu'il a longtemps rejeté, à savoir les négociations directes avec le Front POLISARIO ? C'est parce qu'il sait que les Sahraouis voteront en faveur de l'indépendance et de la RASD. Mais, au lieu de prendre acte de ce fait et d'agir en conséquence dans le sens de la paix, le pouvoir marocain recourt à la fuite en avant, à la surenchère, au chantage. Et c'est normal qu'il accumule les erreurs. Et c'est normal qu'il minimise de plus en plus les vrais problèmes du peuple marocain frère, au profit d'un problème artificiel, fabriqué de toutes pièces autour de « *l'intégrité territoriale* ».

Quels sont les ennemis du Maroc ?

Cher frère,

Au lieu de s'attaquer injustement et inutilement à l'Algérie, c'est à la France qu'il faudrait poser des questions. A lui seul, le trône n'aurait pas agressé et envahi en 1975 le Sahara Occidental. Les pays du Maghreb sont adultes, ils n'ont pas besoin de tuteur, de puissance régionale dominante qui leur dicte ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire. Les vrais ennemis du peuple marocain, ce n'est pas le peuple sahraoui (le Front POLISARIO et la RASD), mais le Makhzen et ceux qui le soutiennent, d'une part, la pauvreté et la dictature, d'autre part.

La France n'a pas fini de coloniser le Maroc, en donnant la priorité à la défense de ses propres intérêts. « *La France, en s'installant au Maroc, a monopolisé en effet le marché marocain. Elle a fait disparaître les vieilles structures économiques du pays et en a créé d'autres, conformes à ses intérêts (...). La France a modernisé le royaume tout en l'amarrant solidement à la métropole (...)* », écrit Abdelkhalek Berramdane, qui ajoute que le Maroc, « *par le système de ce que Gunnar Myrdal appelle « le bilatéralisme imposé », et en l'occurrence de sa variante marocaine, « dépendance dans l'interdépendance », a hypothéqué son avenir et a organisé sa subordination économique. On peut alors se demander avec raison si vraiment le Maroc s'est autodéterminé ou si son sort ne fut pas plutôt prédéterminé par l'ancien protecteur* »⁵¹.

Écoute ce que dit un ministre français des Affaires étrangères : « *Si l'on veut traiter les conflits et les résoudre, il faut parler avec tous leurs protagonistes* ». Mais, quand il s'agit de passer aux actes, la logique change. Pour résoudre le conflit du Sahara Occidental, la France n'a qu'un seul interlocuteur : le Maroc. L'autre partie, la principale partie en fait, à savoir le Front POLISARIO, est royalement ignorée. C'est pourquoi le gouvernement marocain « *se trompe* » toujours d'adresse et frappe sous orientation française, à la porte de l'Algérie, au lieu de celle de la RASD. Ce n'est pas de cette manière que l'on arrivera à résoudre le conflit du Sahara Occidental, qui implique au premier chef le peuple sahraoui et ses représentants : le Front POLISARIO et le gouvernement de la RASD.

L'autonomie, mon frère, n'est pas la solution. Ce n'est pas que nous ne voulons pas nous joindre à vous dans le Maghreb, non. Mais, c'est que nous voudrions le faire dans la clarté, la transparence, l'égalité, la reconnaissance mutuelle. Les Sahraouis seront les premiers à applaudir et à accueillir les bras ouverts la naissance d'un Grand Maghreb uni, cohérent et fort. L'autonomie est une fausse unité ; c'est l'intégration au Maroc. Or, si l'on arrivait à imposer cette solution aux Sahraouis, on finirait par assister à la balkanisation du Maroc. Ce serait une bombe à retardement. Personne n'a intérêt à la déstabilisation du Maroc.

Il y a une solution soutenue par la communauté internationale. Le roi Hassan II est à l'origine de cette solution, à savoir l'acceptation du référendum par le Maroc en 1981 à Nairobi. Pourquoi la refuse-t-on aujourd'hui ? Ce n'est pas sérieux ! Pourtant, c'est la meilleure voie de règlement du conflit du Sahara Occidental. C'est démocratique et c'est juste. C'est surtout une solution sur laquelle le gouvernement marocain et le Front POLISARIO se sont mis d'accord, en présence du Secrétaire Général des Nations unies et du Président de l'Organisation de l'Unité Africaine, en plus des représentants de deux pays observateurs : la Mauritanie et l'Algérie.

Il me semble que le pouvoir marocain joue sur le temps. Mais le temps a toujours été du côté des peuples. L'âge d'un régime, d'un gouvernement est limité, très limité dans le temps. Il est

⁵¹ Berramdane Abdelkhalek, « Le Maroc et l'Europe : un destin commun », in *Le Maghreb, l'Europe et la France, L'Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, p. 43.

incomparable avec l'âge d'un peuple. Je ne sais pas combien durera le pouvoir monarchique makhzénien au Maroc, mais je sais que le peuple sahraoui est une réalité irréversible.

Jusqu'à quand le pouvoir marocain continuera-t-il de répéter en vain que le Maroc s'étend de Tanger à Legüera ? Cela rappelle la déclaration de Charles de Gaulle : « *La France s'étend de Dunkerque à Tamanrasset !* ». L'histoire nous enseigne que tout le monde en France soutenait que l'Algérie était française. Même les socialistes et les communistes !

Et pourtant... Il y a des pays qui ont connu la même situation que le Sahara Occidental et qui sont aujourd'hui des états indépendants et souverains : Belize, Surinam, Brunei, et surtout Timor Oriental. Je peux te rassurer, par ailleurs, sur un autre point : la viabilité de notre Etat, dont certains font semblant de douter. Le Sahara Occidental est plus grand que 36 états membres de l'ONU et plus peuplé que beaucoup d'entre eux et, vu ses richesses, ses potentialités et le dynamisme de ses habitants, il se classera très vite dans le peloton de tête des pays en développement. Surtout si la coopération entre nos pays permet à chacun de s'appuyer sur l'autre, de profiter de l'expérience des autres...

Mon frère,

Unissons-nous dans le respect mutuel de l'indépendance de chacun, de chaque peuple. Unissons-nous aux autres peuples de la région. Unissons-nous pour combattre l'injustice et pour construire un avenir radieux, pour nos deux peuples et pour toute la région.

Le Maroc est grand, il a son Sahara, il a une longue côte sur l'Atlantique et sur la Méditerranée. Les richesses du Sahara Occidental, le Maroc peut en bénéficier, dans le cadre d'une coopération avantageuse pour tous.

Ce n'est pas une honte de soutenir la justice, de soutenir le droit à l'autodétermination d'un peuple. Un peuple frère de surcroît. La loi de la force peut triompher un moment, mais c'est la force de la loi qui triomphe à la fin, et pour de bon. Oui, si cela te fait plaisir, le Sahara Occidental est « *marocain* » comme le Maroc est « *sahraoui* », comme l'Algérie est « *tunisienne* », comme la Libye est « *mauritanienne* », en ce sens que nous sommes tous des Maghrébins, appelés à vivre dans l'interdépendance afin de vaincre les défis du nouveau millénaire. Combattons en nous le chauvinisme et l'égoïsme. Cultivons dans les esprits le sens de la communauté maghrébine, avant de la construire dans les faits. Dépassons nos complexes et soyons tous des Maghrébins : tu verras, nous allons tous gagner. Et la cause de la paix, de la démocratie, de la stabilité et du développement - car c'est une cause commune, indissociable - gagnera aussi bien au Sahara Occidental qu'au Maroc ou encore ailleurs, dans les autres contrées de la région.

Je termine par cet appel fraternel. Ma lettre est une invitation à la réconciliation. Un message de paix. Donnons-nous la main et réglons notre différend, sur la base de la justice et de la démocratie.

Sans rancune,

Mohamed-Fadelould Ismaïlould Es-Sweyih, Tifariti, territoires libérés du Sahara Occidental, avril 2002.

PUBLICATIONS DE MOHAMED-FADEL ISMAIL

Livres

- Les Sahraouis, Ismaïl Sayeh, préface de Ahmed Baba Miské, épilogue de Martine de Froberville, L'Harmattan, Paris, 1998, 240 p.
- La République sahraouie, Mohamed-Fadel ould Ismaïl ould Es-Sweyih, L'Harmattan, Paris, 2001, 227 p.

Traductions en cours de publication

- La República saharauí,
- The Saharawi Republic

Bulletins d'information de la Représentation du Front POLISARIO en France

- L'Oeil du POLISARIO, 2 numéros, janvier-février 1996.
- L'Echo du POLISARIO, 9 numéros, mars 1996 - septembre 1997.
- Le Courrier de France, 7 numéros, mars 1999 - janvier 1998.

Sur internet : <http://www.arso.org/echopo.htm>

Bulletins de l'ambassade de la RASD auprès de l'OUA et de l'Ethiopie

- SADR ZENA, No 1 - 5, anglais et français, décembre 1999 - mars 2000.

Newsletters Western Sahara Mission, UK & Ireland

- Akhbar Es-Sahra (News of the Sahara), Nr 1-6, Dec. 2001 - March 2002.

Sur internet : <http://www.arso.org/akhbar.htm>

Communiqués et analyses récentes accessibles sur internet :

http://www.arso.org/fadel_biblio - Ancrages

28.04.01

- Les Sahraouis accusent, message au Colloque international des juristes pour le Sahara Occidental à Paris.

20.09.01

- Sahara Occidental. Quand Basri joue au trompe-l'œil !
- Western Sahara: Basri's deceitful intentions ! (trad. K. Beirouk)
- Sahara Occidental. Cuando Basri juega al equívoco ! (trad. F. Guijarro)

08.10.01

- L'occupation marocaine du Sahara Occidental est un acte terroriste.
- La ocupación marroquí del Sáhara Occidental es un acto de terrorismo. (trad. F. Guijarro)

01.02.02

- The POWs must be released in accordance with the UN-OAU Peace Plan.

02.02.02

- Morocco must stop plundering the natural resources of Western Sahara.
- Marruecos tiene que dejar de saquear los recursos naturales del Sahara Occidental.

17.02.02

- Halte au complot !
- Stop the plot !

22.02.02

- Le peuple sahraoui est résolument décidé à mettre tout le temps qu'il faudra pour défendre son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la justice.
- The Sahrawis are determined to take as much time as is needed to defend their right to self-determination, independence and justice.

10.03.02

- La question du Sahara Occidental n'est pas une question économique ! c'est un problème politique !
- Western Sahara is a political issue, it is not an economic one !

17.03.02

- La solution doit être cherchée avec le Frente POLISARIO.
- The solution must be found with the Frente POLISARIO.

09.04.02

- Le référendum reste la solution idéale, car démocratique et conforme à la légalité internationale !
- The referendum of self-determination remains the ideal way to settle the decolonisation issue of Western Sahara !

21.04.02

- Les Sahraouis n'accepteront jamais de vivre sous le drapeau marocain !
- The Sahrawis will never accept to live under Moroccan flag.
- Los Sahrauis aceptarán nunca vivir bajo bandera marroquí.

=====

Pour en savoir plus sur le conflit du Sahara Occidental

Ameyar Hafida 2001, Sahara Occidental, que veut l'ONU ?, préface de Halim Mokdad, Casbah Éditions, Alger, 157 p.

Barbier Maurice 1982, Le conflit du Sahara Occidental, éd. L'Harmattan, Paris, 419 p.

de Froberville Martine 1996, Sahara Occidental, La confiance perdue, L'impartialité de l'ONU à l'épreuve, éd. L'Harmattan, Paris, 378 p.

Hodges Tony 1987, Sahara Occidental, Origines et enjeux d'une guerre du désert, trad. Dominique Kugler, éd. L'Harmattan, Paris, 512 p.

Miské Ahmed Baba 1978, Front Polisario, l'âme d'un peuple, éditions rupture, Paris, 383 p.

de Saint Maurice Thomas 2000, Sahara occidental 1991-1999, L'enjeu du référendum d'autodétermination, éd. L'Harmattan, 215 p.

===

Briones Felipe 1993, Sahara : Cien años sin libertad, Asociación de Amistad con el Pueblo Saharahui de Alicante, 167 p.

Briones Felipe, M. Limam Mohamed Ali, Mahayub Salek 1997, Luali : "Ahora o nunca, la libertad", prólogo de Ahmed Baba Miské, fotos de Luis Bonete Piqueras, Publ. de la Universidad de Alicante, 291 p.

Diego Aguirre José Ramon 1988, Historia del Sahara Español, La verdad de una traición, Kaydeda Ed., Madrid, 880 p.

Id. 1991, Guerra en el Sáhara, Ed. Istmo, Madrid, 386 p.

García Alejandro 2001, El mejor y el peor de los mundos. Historias del Sahara, Ed. Los Libros de la Catarata, Madrid, 352 p.

Guijarro Arcas Fernando 1997, La distancia de cuatro dedos. En la guerra del Sahara con el Polisario, Prologo de Manuel Vasquez Montalban, Flor del Viento, Barcelona, 491 p.

Morillas Javier 1995, Sahara Occidental, Desarrollo y subdesarrollo, Prensa y Ediciones Iberoamericanas, Madrid, 319 p

Relatos del Sáhara 2001, Selección y prólogo de Ramón Mayrata, Editorial Clan, Madrid, 324 p.

Ruiz Miguel Carlos 1995, El Sahara Occidental y España. Historia, Política y Derecho. Análisis crítico de la política exterior española, Ed. Dykinson, Madrid, 231 p.

Soroeta Licerias Juan 2001, El conflicto del Sahara Occidental, reflejo de las contradicciones y carencias del Derecho Internacional, Servicio de Publicaciones de la Universidad del País Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea, Bilbao, 370 p.

===

Grippi Silvana 1996, Sahara Occidentale, Edizioni D.E.A., Firenze, 1996, 159 p.

Romano Umberto 1999, Saharawi, memorie de libertà, fotos di Giorgio Fornoni, pref. di Valerio M. Manfredi, Ediz. Libreria Croce, Roma, 100 p.

Sahraui, il popolo, la storia 1995, testi di E. N. Ceccatelli e A. Rabbiosi, fotografie di E. N. Ceccatelli e N. Mizujiri, Associazione Ban Slout Larbi, Firenze, 167 p.

Saharawi, Una ricerca sul campo / Research in the Field 1996, A. Rabbiosi, E. N. Ceccatelli (fotos), Associazione di solidarietà con il popolo saharawi Ban Slout Larbi, Sesto Fiorentina, 190 p.

Olmi Giulia 1999, Sahara Occidentale, appunti di viaggio, Ed. Associate, Roma, 91 p.

===

Hodges Tony 1983, Western Sahara, The Roots of a Desert War, Lawrence Hill & Co., Westport, CT, USA, Croom Helm Ltd, Beckenham, Kent, UK, 388 p.

International Dimensions of the Western Sahara Conflict 1993, ed. by Yahia H. Zoubir and Daniel Volman, Praeger Publ., Westport, CT, USA, 258 p.

Pazzanita Anthony G. and Tony Hodges 1994, Historical Dictionary of Western Sahara, The Scarecrow Press, Inc., Metuchen, N.J., & London, 565 p.

===

Rössel Karl 1991, Wind, Sand und (Mercedes-) Sterne, Horlemann, Bad Honnef, 413 p.

Zeltgeschichten aus der Westsahara 1995, gesammelt und übersetzt von A. Poppen, bearbeitet von L. Studer, dtv, 171 p.

=====

L'Ouest saharien, revue scientifique pluridisciplinaire

L'Ouest saharien, vol. 1, 1998, Etat des lieux et matériaux de recherche, éd. L'Harmattan, Paris, 203 p.

L'Ouest saharien, vol. 2, 1999, Histoire et sociétés maures, éd. L'Harmattan, Paris, 269 p.

L'Ouest saharien, vol. 3, 2001, Fragments, éd. L'Harmattan, Paris, 224 p.

L'Ouest saharien, Hors série No 1, 2001, Yara Ali Omar, Genèse politique de la société sahraouie, éd.

L'Harmattan, Paris, 234 p.

=====

INTERNET

SAHARA OCCIDENTAL – WESTERN SAHARA : <http://www.arso.org/>

Sahara Occidental en direct : <http://www.sahara-occidental.com/>

Western Sahara Online : <http://www.wsahara.net/>